



ETHOS SERVICES SA
RAPPORT INTÉGRÉ 2024

Le rapport annuel d’Ethos couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Ethos publie pour chaque année calendaire un rapport qui est publié au mois de mai de l’année suivante. Le rapport annuel 2024 a été publié le 14 mai 2025.

Ce présent rapport couvre les opérations d’Ethos Services SA dont les deux bureaux se situent à Genève et à Zurich.

Photo de couverture : « The Forest Tower », Gissselfeld Kloster au Danemark.

© Ethos, mai 2025

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l’objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s’effectuer avec l’indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé 100 % à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

www.ethosfund.ch

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l’investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d’assemblées générales d’actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

Table des matières

INTRODUCTION	3
PRINCIPES D'ETHOS POUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE	4
CHIFFRES CLÉS 2024	5
INTERVIEW AVEC LA PRÉSIDENTE ET LE DIRECTEUR	6
ACTIVITÉS ET PRESTATIONS EN 2024	9
APERÇU DES PRESTATIONS ET DES ACTIONS EN 2024	10
DURABILITÉ	19
1. FONDEMENTS DE NOTRE APPROCHE DURABLE	20
1.1 CRÉATION DE VALEUR	20
1.2 DIALOGUE ET ENGAGEMENT AVEC LES PARTIES PRENANTES	21
1.3 ENJEUX MATÉRIELS	22
2. GOUVERNANCE	29
2.1 BUTS	29
2.2 STRUCTURE	29
2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION	32
2.4 DIRECTION ET ADMINISTRATION	35
2.5 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	37
2.6 VALEURS ET CONDUITE DES OPÉRATIONS	39
2.7 ORGANE DE RÉVISION	40
2.8 POLITIQUE D'INFORMATION	40
3. RESPONSABILITÉ SOCIALE	41
3.1 OPÉRATIONS D'ETHOS	41
3.2 ACTIVITÉS D'ETHOS	43
4. RESPONSABILITÉ NUMÉRIQUE	45
4.1 OPÉRATIONS D'ETHOS	45
4.2 ACTIVITÉS D'ETHOS	45
5. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	47
5.1 OPÉRATIONS D'ETHOS	47
5.2 ACTIVITÉS D'ETHOS	48

6.	RESPONSABILITÉ CLIMATIQUE	50
6.1	STRATÉGIE CLIMATIQUE	50
6.2	OPÉRATIONS D'ETHOS	51
6.3	ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT D'ETHOS	52
	ÉTATS FINANCIERS 2024	57
7.	COMPTES D'ETHOS SERVICES SA	58
7.1	COMPTES D'ETHOS SERVICES SA	58
7.2	COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2024	60
7.3	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	61
7.4	FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2024	62
7.5	ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	63
7.6	PROPOSITION POUR L'UTILISATION DU RÉSULTAT	65
7.7	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LES ÉTATS FINANCIERS	66
	STANDARD REPORTING	69
8.	GRI INDEX TABLE	70
8.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES 2021	70
8.2	THÈMES PERTINENTS	71
8.3	DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES	74
8.4	CORRESPONDANCES DES ENJEUX MATÉRIELS D'ETHOS AVEC DES STANDARD DE REPORTING EXTRA-FINANCIER	75
8.5	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LA PARTIE DURABILITÉ	76



INTRODUCTION

Principes d’Ethos pour l’investissement socialement responsable

Principe 1 : Agir en investisseur responsable

En tant qu’investisseur socialement responsable, Ethos veille à conduire ses activités en respectant les meilleures pratiques en matière d’éthique des affaires. Cela suppose d’être indépendant, professionnel et transparent dans l’ensemble de ses activités. Conscient de sa responsabilité fiduciaire, Ethos cherche à offrir un rendement à long terme aux investisseurs de ses fonds de placement.

Principe 2 : Exclure les sociétés dont les produits sont incompatibles avec les valeurs définies

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos exclut les sociétés dont les produits sont incompatibles avec les valeurs des membres de la Fondation telles qu’énoncées dans sa Charte.

Principe 3 : Exclure les sociétés dont le comportement viole gravement les principes fondamentaux définis

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos exclut les sociétés dont le comportement viole les principes fondamentaux d’éthique et de développement durable.

Principe 4 : Évaluer les sociétés selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos investit en priorité dans les sociétés et les débiteurs qui bénéficient d’une évaluation ESG supérieure à la moyenne.

Principe 5 : Prendre en compte le changement climatique dans la politique de placement

Ethos investit en priorité dans les sociétés à faible intensité carbone. Sa politique de placement en la matière se fonde sur l’élaboration d’un rating carbone Ethos des sociétés et le dialogue actionnarial concernant leur stratégie environnementale, de même que la réduction et la publication de l’empreinte carbone de ses fonds de placement.

Principe 6 : Évaluer les sociétés selon leur impact environnemental et social

Ethos favorise l’investissement dans des entreprises qui proposent des produits et services ayant un impact positif d’un point de vue social et/ou environnemental. Sa politique de placement en la matière se fonde sur une méthodologie qui recense les secteurs d’activités considérés comme ayant un impact positif.

Principe 7 : Exercer les droits de vote d’actionnaire

Ethos exerce systématiquement ses droits de vote d’actionnaire conformément à ses lignes directrices de vote fondées sur les meilleures pratiques en matière de gouvernement d’entreprise. Les lignes directrices de vote et les positions de vote sont communiquées sur internet.

Principe 8 : Engager un dialogue actionnarial avec les instances dirigeantes des sociétés

Ethos engage un dialogue direct avec les sociétés suisses cotées sur les problématiques ESG. Sur le plan international, Ethos soutient les initiatives collectives qui sont en ligne avec sa Charte.

Principe 9 : Intensifier les mesures d’actionnariat actif si nécessaire

Ethos peut intensifier les mesures d’actionnariat actif en intervenant en assemblée générale, en présentant des résolutions d’actionnaire, en se regroupant avec d’autres actionnaires ou en ayant recours à la justice. De telles mesures sont prises lorsque le dialogue est bloqué et qu’il est nécessaire de défendre les intérêts à long terme des actionnaires et des autres parties prenantes.

Chiffres clés 2024

	2024	2023	2022	2021	2020	
ETHOS SERVICES SA	FINANCES					
	Revenus	10'723'753	9'770'800	10'011'847	9'761'144	7'982'174
	Dépenses	-9'649'119	-9'019'685	-7'690'577	-6'895'196	-6'009'750
	Résultat net	1'038'094	758'658	1'800'063	2'412'525	1'729'397
	Fonds propres	8'208'075	7'669'081	8'079'743	7'848'280	6'555'165
	Rendement des fonds propres	13.1%	9.6%	22.6%	33.5%	28.4%
	Dividende par action	475*	350	820	1'100	785
	PRESTATIONS					
	Fonds Ethos et fonds conseillés (millions CHF)	3'751	3'569	2'902	3'534	2'099
	Réplication des indices Ethos (millions CHF)	1'529	1'195	1'056	1'150	710
	EEP Suisse - nombre de membres	189	179	163	153	151
	EEP Suisse - fortune des membres (milliards CHF)	382	346	357	295	264
	EEP International - nombre de membres	117	111	99	77	62
	EEP International - fortune des membres (milliards CHF)	302	281	284	217	186
	ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ					
	Collaboratrices et collaborateurs (équivalents plein temps)	37.1	35.1	30.2	25.2	22.6
	Intensité carbone des fonds Ethos en actions (tonnes CO _{2e} / millions revenus CHF)**	37.3	37.5	45.4	40.0	41.1
	Consommation électrique (kWh)	13'820	14'130	12'528	11'360	11'696
	Consommation papier (pages A4)	52'726	65'403	141'634	113'410	155'591

* dividende proposé à l'assemblée générale du 17 juin 2025

** intensité carbone moyenne des actifs (« weighted average carbone intensity » - WACI), en tenant compte uniquement des émissions des domaines 1 et 2 des entreprises financées

Interview avec la présidente et le directeur

La présidente d'Ethos Services Beth Krasna et le directeur Vincent Kaufmann reviennent sur une année 2024 intense et parlent des perspectives pour 2025.

Comment analysez-vous les résultats d'Ethos Services en 2024 ?

Beth Krasna : Les résultats pour 2024 sont une nouvelle fois très bons et je m'en réjouis. Pour la deuxième fois après 2022, nous avons dépassé les dix millions de francs de chiffre d'affaires. Ces résultats démontrent surtout un intérêt croissant pour la finance durable et pour les activités de « stewardship » en particulier, que ce soit le vote en assemblées générales (AG) ou le dialogue actionnarial (« engagement ») avec les entreprises cotées en bourse.

Vincent Kaufmann : Nos programmes d'engagement, que ce soit avec les entreprises suisses ou étrangères, continuent d'attirer de nouveaux membres. Je note aussi une forte demande de la part d'autres acteurs que les caisses de pension auxquels nous avons ouvert nos services de dialogue actionnarial depuis 2022. Il y avait ainsi neuf banques (cantonales pour la plupart) et gérants d'actifs qui recouraient aux « Ethos Engagement Services » à la fin 2024. Cela démontre l'attractivité de nos services mais également la volonté croissante des investisseurs pour engager le dialogue avec les entreprises dans lesquelles ils investissent afin de les inciter à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

BK : Je voudrais aussi souligner la croissance de nos équipes, et en particulier de nos équipes d'analystes, qui s'est poursuivie en 2024 et qui a justement pour but de répondre à cette croissance de la demande tout en garantissant des prestations de haute qualité à notre clientèle. Nous avons d'ailleurs dû agrandir nos bureaux genevois pour les accueillir.

Les fonds et les indices Ethos se sont aussi bien comportés en 2024.

VK : Oui, c'est vrai. Nos cinq indices boursiers durables et l'ensemble de nos fonds d'investissement en actions suisses ont surperformé leurs indices ou leur univers de référence en 2024. Cela démontre, à celles et ceux qui en douteraient encore, que la prise en compte de critères ESG dans la gestion de portefeuilles d'investissement ne se fait pas au détriment de la performance financière. Bien au contraire.

Malgré ces bons résultats, on parle aujourd'hui beaucoup des vents contraires auxquels doit faire face la durabilité et la finance durable en particulier... êtes-vous inquiets ?

BK : Il est vrai que l'ambiance de ce début d'année 2025 est plutôt morose. Guerre commerciale, mouvement anti-ESG, tensions géopolitiques. Les vents contraires qui soufflent principalement en provenance des États-Unis et les attaques récurrentes contre la durabilité semblent devoir prendre toujours plus d'ampleur. J'ai toutefois bon espoir que l'Europe, et la Suisse, tiennent bon face à ce mouvement anti-ESG et anti-durabilité, même si cela va passer par une réduction du niveau d'ambition de l'Union Européenne par le biais du projet Omnibus.

VK : Je préfère voir le bon côté des choses. Tout d'abord, cela permet probablement de faire le tri entre les acteurs qui ont des démarches crédibles en matière de finance durable de ceux qui le font de manière opportuniste avant tout comme un outil de marketing. Je crois aussi que cela représente une vraie opportunité pour l'Europe de s'unir et de se réveiller, de montrer au reste du monde que la durabilité n'est pas un empêchement de tourner en rond ni un frein à la compétitivité mais tout le contraire. Pour Ethos, cela doit aussi nous donner la force et l'envie de poursuivre la mission qui est la nôtre depuis plus de 25 ans, à savoir favoriser la prise en compte des principes du développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernance dans les activités d'investissement et promouvoir un environnement stable et prospère pour les générations actuelles et futures.

BK : Je suis tout à fait d'accord, c'est une raison supplémentaire de raviver encore davantage la flamme qui nous anime depuis la création de la Fondation en 1997.

L'année 2024 a une nouvelle fois été très dense pour Ethos. Quels événements marquants en retenir ?

BK : Pour moi, cette année a surtout confirmé et consacré la grande qualité des partenariats que nous avons tissés au fil des années. Je pense notamment au fonds durable sur les petites et moyennes capitalisations suisses que nous avons lancé avec Vontobel et qui a fêté ses 20 ans en 2024. Un fonds dont la performance tant financière qu'extra-financière se confirme d'année en année. Il y a aussi les nouveaux produits financiers innovants que nous avons développés avec BCV, à l'image du fonds climat créé il y a tout juste un an et qui permet d'investir dans la transition énergétique. Je n'oublie pas non plus le fonds de partage que nous avons mis sur pied avec Clartan Associés et dont une partie des frais de gestion sont reversés à l'Association de la Vallée de la Millière, présidée par Yann Arthus-Bertrand, afin de contribuer au réensauvagement d'un domaine de 28 hectares situé aux portes de Paris.

VK : Je retiens aussi de 2024 l'excellent résultat qu'Ethos Services a obtenu dans le cadre de sa procédure de recertification BCorp, un résultat qui démontre que nous avons à cœur de traiter du mieux possible l'ensemble de nos parties prenantes, que ce soient nos collaborateurs et nos collaboratrices mais aussi notre clientèle et nos fournisseurs, et de toujours progresser.

BK : Notre volonté est toujours d'appliquer à nous-mêmes ce que nous exigeons des autres, ou tout du moins d'essayer. À ce titre, nous avons décidé de revoir et d'améliorer le format de notre rapport annuel cette année, en intégrant encore davantage la partie liée à la durabilité et en suivant les standards de reporting du GRI. Nous avons également réalisé, pour la première fois, une analyse de matérialité avec nos différentes parties prenantes afin d'identifier nos principaux enjeux ESG et d'y répondre du mieux possible à l'avenir.

Quel sera le maître-mot pour cette année 2025 ?

VK : La stabilité, notamment au vu de notre forte croissance de ces dernières années. Nous allons continuer d'investir dans nos équipes mais aussi dans les nouvelles technologies avec toujours pour objectif d'aider et de soutenir nos collaborateurs et nos collaboratrices dans leurs tâches quotidiennes. Nous voulons une croissance qui soit en lien avec nos valeurs et notre culture d'entreprise. Nous attachons par exemple une grande importance à la responsabilité numérique des entreprises, notamment dans l'usage de l'intelligence artificielle, et là encore nous allons nous atteler à suivre les meilleures pratiques.

BK : Je dirai constance et persévérance dans notre mission et continuité dans notre vision. Il faudra trouver le bon équilibre entre notre vision du monde et les incertitudes actuelles, faire également preuve d'une certaine agilité pour nous adapter du mieux possible tout en maintenant notre cap afin d'avoir, en tant qu'investisseur et représentant d'investisseurs responsables, un impact positif et durable sur les activités des entreprises.



Beth Krasna

Présidente du conseil d'administration d'Ethos Services SA



Vincent Kaufmann

Directeur de la Fondation Ethos et d'Ethos Services SA





ACTIVITÉS ET
PRESTATIONS EN 2024

Aperçu des prestations et des actions en 2024

La société Ethos Services propose les quatre types de produits suivants dans le domaine de l'investissement socialement responsable.



ANALYSES DE DURABILITÉ

Cette gamme de prestations inclut les screenings de portefeuille et de fonds d'investissement selon des critères ESG, ainsi que les ratings et analyses ESG de sociétés ou émetteurs suisses et étrangers.

Ethos Services SA fondée en 2000



ANALYSES DE DURABILITÉ Plus de 2000 émetteurs analysés



SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT Près de CHF 5.5 mia dans fonds, mandats et répliquions d'indices



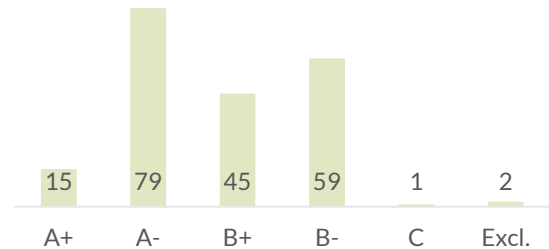
SERVICE D'ANALYSES D'AG Plus de 800 entreprises analysées



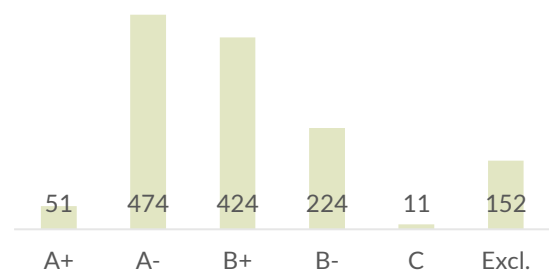
DIALOGUE ACTIONNARIAL Univers de plus de 2000 entreprises

DISTRIBUTION DES RATINGS ESG

SPI (201 SOCIÉTÉS ANALYSÉES)



MSCI WORLD EX CH (1336 SOCIÉTÉS ANALYSÉES)





SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT DURABLE

L'ensemble des fonds de placement Ethos, des indices Ethos et des mandats de conseil en gestion durable appliquent une approche d'investissement socialement responsable. Tous les fonds sont ouverts aussi bien aux institutions qu'aux personnes privées. Les indices durables peuvent être utilisés par les investisseurs institutionnels.

La majorité des fonds sont évalués quotidiennement. Ethos publie les performances et des factsheets mensuelles sur son site internet.

Pour la gestion des fonds, Ethos collabore avec plusieurs partenaires bancaires ou gérants d'actifs (BCV, Clartan, Vontobel et Unigestion).

ETHOS ÉTEND SA GAMME DE PRODUITS FINANCIERS

Ethos a continué d'étoffer la gamme de ses solutions d'investissement en 2024. Au mois d'avril tout d'abord, elle a lancé deux nouveaux indices consacrés à la durabilité, un premier pour les actions suisses et un second pour les obligations en franc suisse. Calculés par SIX, ces indices incluent uniquement les émetteurs qui atteignent une performance extra-financière suffisante selon les ratings ESG d'Ethos. La BCV, partenaire bancaire d'Ethos depuis 2020, a de son côté complété sa gamme de produits indiciaires en lançant deux fonds répliquant ces indices. Au mois de juin, Ethos et BCV ont par ailleurs lancé un tout nouveau fonds d'investissement intitulé « BCV FUND (LUX) - Ethos Climate ESG Ambition ». Destiné aussi bien aux investisseurs institutionnels que privés, celui-ci se base sur la méthodologie d'impact positif développée par Ethos en 2022 pour investir dans les seules entreprises qui contribuent à la transition écologique et à la réduction des impacts du changement climatique. Tant pour la BCV que pour Ethos, il s'agit de leur premier fonds à être classé « article 9 » selon la réglementation européenne SFDR. Enfin, une nouvelle classe du fonds « Clartan-Ethos ESG Europe Small & Mid Cap » a été créée afin de contribuer au financement de l'Association de la Vallée de la Millière. Cette association, créée par le célèbre photographe Yann Arthus-Bertrand, a pour objectif de réensauvager un domaine de 28 hectares aux portes de Paris. Concrètement, une partie des frais de gestion de cette nouvelle classe du fonds Clartan-Ethos est directement reversée à l'Association de la Vallée de la Millière pour contribuer au financement du projet et des équipes sur place.

Lien vers la [vidéo](#) :

RÉPARTITION DES AVOIRS CONSEILLÉS

Fonds de placement Ethos et fonds conseillés	CHF 3.8 milliards
Mandats de conseil en gestion durable	CHF 451 millions
Indices Ethos*	CHF 1.5 milliards

*incluant 185 millions de francs du fonds Ethos – Equities CH indexed, CG

UN ANNIVERSAIRE ET QUATRE FOIS TROIS ÉTOILES

En fin d'année, Ethos a également pu célébrer les 20 ans du fonds durable « Vontobel Fund (CH) - Ethos Equities Swiss Mid & Small ». Lancé officiellement le 10 décembre 2004, ce fonds investit dans les entreprises suisses de petite et moyenne capitalisation qui démontrent une bonne gestion des enjeux ESG. Tandis qu'Ethos constitue un univers d'investissement avec les meilleures entreprises en matière de durabilité – soit celles qui présentent des ratings supérieurs à la moyenne en matière d'ESG mais également d'émissions de gaz à effet de serre – Vontobel Asset Management s'occupe de la gestion du fonds et sélectionne les titres dans l'univers de placement au moyen d'une analyse fondamentale. Les actifs du fonds approchaient le milliard de francs à la fin 2024 tandis que son empreinte carbone était 17 % inférieure à celle de son indice de référence (SPI Extra). Autre bonne nouvelle en cette fin d'année : les quatre fonds d'investissement proposés par Ethos qui ont été soumis à la procédure de certification FNG Label cette année ont tous obtenu le maximum de trois étoiles. Délivré par l'Université d'Hambourg, ce label distingue les fonds de placement qui poursuivent une approche de durabilité rigoureuse et transparente. Seuls les fonds qui excellent en matière de « crédibilité institutionnelle », des « normes de produits » et de « Portfolio Focus » (sélection de titres, engagement et publication d'indicateurs clés de performance) reçoivent trois étoiles.

LISTE DES FONDS ET INDICES ETHOS

	INVESTISSEURS	FORTUNE (31.12.2024)
FONDS EN ACTIONS		
SUISSE		
Ethos II – Swiss Sustainable Equities	Tous	353 mio.
Ethos – Equities CH indexed, CG	Tous	185 mio.
Vontobel Fund (CH) – Ethos Equities Swiss M&S	Tous	964 mio.
INTERNATIONAL		
BCV Ethos Fund (Lux) Climate ESG Ambition	Tous	28 mio.
Ethos – Equities Sustainable World ex CH	Tous	122 mio.
Clartan – Ethos ESG Europe Small & Mid Cap	Tous	37 mio.
Unigestion – Ethos Environmental Sustainability LP*	Tous	22 mio.
FONDS EN OBLIGATIONS		
INTERNATIONAL		
Ethos – Bonds International	Tous	84 mio.
FONDS MIXTES		
FONDS D’ALLOCATION D’ACTIFS		
Ethos – Sustainable Balanced 33	Tous	38 mio.
INDICES		
Ethos Swiss Corporate Governance Index (y.c. fortune du fonds Ethos – Equities CH indexed, CG)	-	968 mio.
Ethos Swiss Corporate Governance Index Large	-	561 mio.
Ethos Index on MSCI World	-	-
Swiss Responsible Equity Index	-	136 mio.
Swiss Responsible Bond Index	-	281 mio.

* ce fonds est actuellement fermé aux nouveaux actionnaires



SERVICES D'ANALYSES D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Ethos Services SA propose aux investisseurs institutionnels l'analyse des assemblées générales d'actionnaires (AG) avec recommandations de vote pour l'ensemble des sociétés cotées en Suisse, ainsi que les principales sociétés cotées hors de Suisse.

Plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la gouvernance et de l'analyse des assemblées générales

permettent à Ethos de proposer un service de haute qualité aux investisseurs qui souhaitent exercer leurs droits de vote dans le respect des principes internationaux de bonne gouvernance et de développement durable. Ce service propose également aux institutions de prévoyance suisses de répondre aux exigences légales leur demandant d'exercer leurs droits de vote pour les actions de sociétés cotées en Suisse détenues en direct.

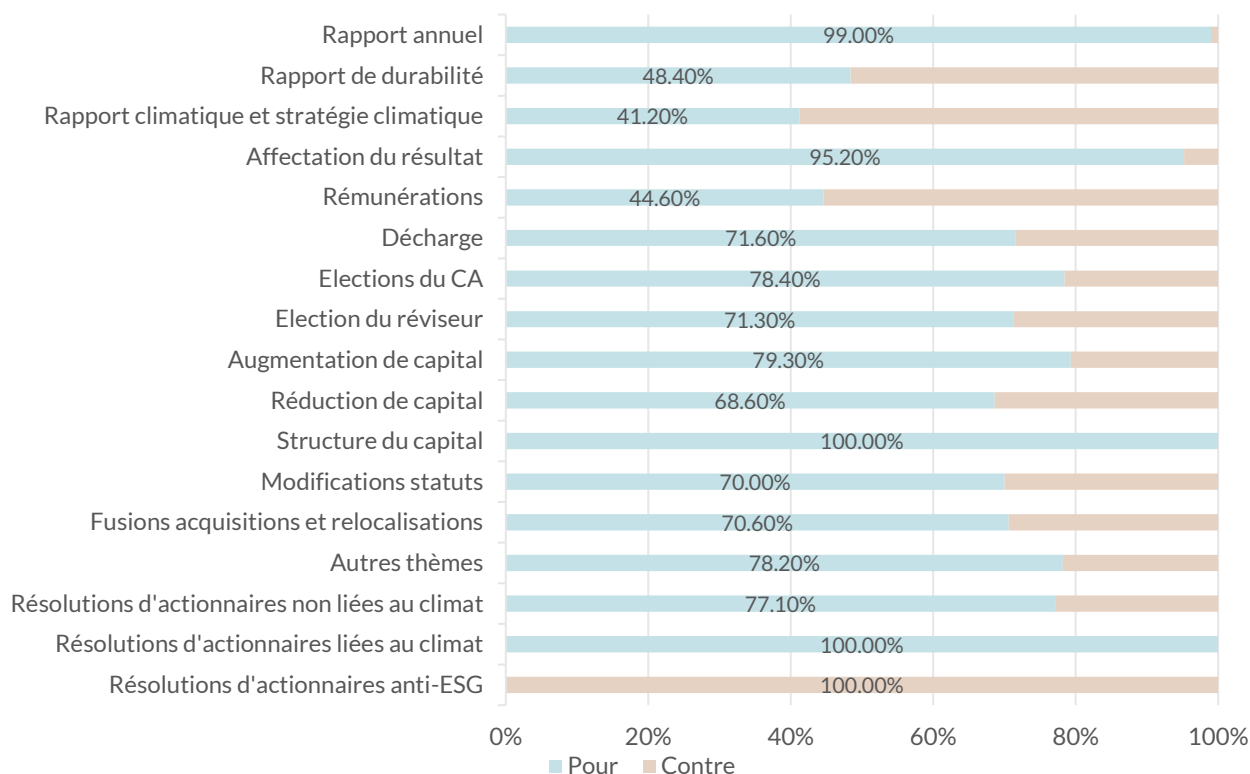
De plus, Ethos offre, via sa plateforme électronique e-Services, un accès facilité à ses analyses et recommandations de vote, ainsi qu'à des informations sur les sociétés analysées. La plateforme permet également aux clients et clientes d'établir facilement des rapports individualisés de leurs propres positions de vote.

LES POSITIONS DE VOTE 2024 POUR LES SOCIÉTÉS SUISSES ET ÉTRANGÈRES

NOMBRE D'ANALYSES ET RÉOLUTIONS

	NOMBRE D'AG COUVERTES	RECOMMANDATIONS DE VOTE ETHOS	
		NOMBRE DE RÉOLUTIONS ANALYSÉES	POUR
Sociétés cotées en Suisse	220	4'160	75.2%
Sociétés cotées à l'étranger	617	10'243	72.3%
TOTAL	837	14'369	73.2%

APPROBATION D'ETHOS DES PRINCIPAUX OBJETS SOUMIS AU VOTE





PROGRAMMES DE DIALOGUE ACTIONNARIAL

Ethos Services SA propose des prestations de dialogue actionnarial aux investisseurs institutionnels qui souhaitent promouvoir des pratiques d'entreprise responsables. Les caisses de pension peuvent intégrer des « pools » d'engagement, qui permettent de participer de manière collective au dialogue avec les entreprises suisses ou étrangères, alors que les autres investisseurs institutionnels (banques, gérants d'actifs, etc.) peuvent bénéficier de services d'engagement sur mesure.

ETHOS ENGAGEMENT POOL SUISSE

Le pool engage le dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées en Suisse. Ce programme collectif de dialogue reçoit le mandat d'entreprendre, au nom de ses membres, un dialogue actif avec les entreprises cotées en Suisse. Au 31.12.2024, l'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP) comptait 189 membres (179 membres à fin 2023).

L'EEP SUISSE CÉLÈBRE SES 20 ANS

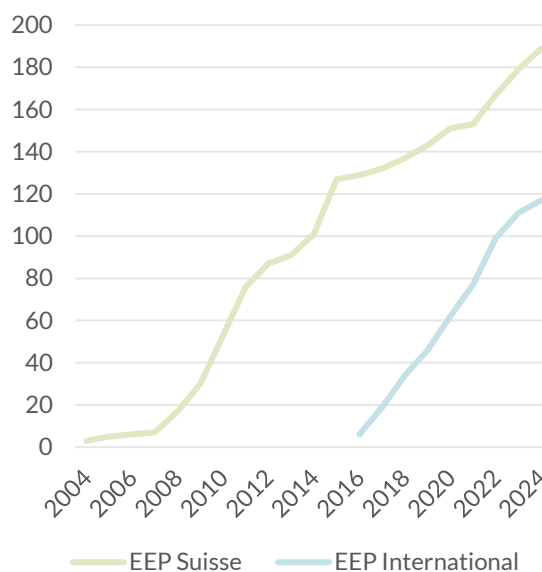
L'année 2024 a marqué les 20 années de l'EEP Suisse, le programme de dialogue actionnarial avec les plus grandes entreprises suisses cotées en bourse. Lancé en mai 2004 sous l'impulsion d'Ethos et de deux caisses de pension, l'EEP était un concept totalement novateur qui demeure, 20 ans plus tard, unique en Europe continentale : des investisseurs institutionnels, à commencer par des caisses de pension, décident de se regrouper au sein d'un « pool » afin d'inciter les entreprises dans lesquelles ils investissent à suivre les meilleures pratiques en matière d'ESG. En l'occurrence, les 100 (puis les 150) plus grandes entreprises cotées en Suisse. Depuis, le nombre des membres de ce programme de dialogue actionnarial n'a cessé d'augmenter. Ils étaient ainsi 50 en 2010, 100 en 2014 et 153 en 2021. Fin 2024, l'EEP Suisse comptait 189 membres, qui représentaient, ensemble, quelque 382 milliards de francs d'actifs sous gestion, dont 10 à 15 % environ sont investis dans des actions d'entreprises cotées en Suisse. Ce succès, qui confère aux membres du « pool » un poids, une légitimité et un pouvoir d'influence d'autant plus importants lorsqu'il s'agit d'engager le dialogue avec des entreprises sur des enjeux essentiels qui touchent à la durabilité, a été célébré lors de la réunion annuelle des membres du pool qui s'est tenue le 14 novembre 2024 sur les bords du lac de Neuchâtel.

ETHOS ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL

Ce pool engage le dialogue au niveau international, notamment sous forme de participation à des initiatives d'engagement collectif. Au 31.12.2024, l'EEP International comptait 117 membres (111 membres à fin 2023).

Les listes des institutions membres pour les deux pools sont communiquées sur le site internet d'Ethos.

ÉVOLUTION DES MEMBRES DE L'EEP SUISSE ET DE L'EEP INTERNATIONAL



ETHOS ENGAGEMENT SERVICES

Ce service propose aux gestionnaires d'actifs et aux banques de participer au dialogue direct ou indirect, via des initiatives collectives sur des thématiques ESG, avec les sociétés suisses et étrangères.

LE SUCCÈS DES ETHOS ENGAGEMENT SERVICES SE CONFIRME

Plusieurs banques ont souscrit aux services d'engagement actionnarial proposés par Ethos durant l'année 2024. Fin 2024, neuf gérants d'actifs, principalement des banques cantonales, avaient décidé de travailler avec Ethos dans le domaine du dialogue actionnarial avec des entreprises cotées en bourse sur des thématiques ESG. Les investisseurs sont ainsi toujours plus nombreux à faire confiance à Ethos pour les accompagner dans leurs démarches d'engagement avec les entreprises incluses dans les fonds d'investissement et les mandats qu'elles proposent à leur clientèle. L'engagement fait aujourd'hui partie intégrante d'une stratégie d'investissement durable et responsable crédible, au même titre que l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Il fait d'ailleurs partie des neuf principes de l'actionnariat actif inclus dans le « Swiss Stewardship Code », une directive publiée en 2023 par l'Asset Management Association et Swiss Sustainable Finance. Partant du principe que les investisseurs disposent d'un pouvoir d'influence d'autant plus important lorsqu'ils s'unissent, Ethos propose pour sa part depuis 2004 un service de dialogue actionnarial aux détenteurs d'actifs, et en particulier aux caisses de pension. Pour répondre à une demande croissante et contribuer à accroître l'influence des actionnaires sur des enjeux ESG, Ethos a décidé en 2022 d'élargir ses services d'engagement aux banques et aux gérants d'actifs. Sans être directement membres des Ethos Engagement Pools réservés aux institutions de prévoyance, ces derniers peuvent ainsi profiter de l'expertise d'Ethos et de nombreuses synergies possibles avec les activités d'engagement effectuées par le biais des deux pools de dialogue.

UNE SAISON DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2024 INTENSE

La saison des AG 2024 a été particulièrement intense. En cause notamment, le fait que les entreprises cotées en Suisse d'une certaine taille devaient soumettre, pour la première fois, leur rapport de durabilité au vote de leurs actionnaires. Si Ethos avait précisé ses exigences pour approuver de tels rapports dès 2021 dans ses lignes directrices de vote, cela n'en a pas moins représenté une charge de travail supplémentaire pour ses analystes qui examinent tous les points à l'ordre du jour selon des critères précis en vue d'émettre des recommandations de vote avisées. En tout, Ethos a émis des recommandations de vote pour 227 AG d'entreprises cotées en Suisse en 2024 (dont 19 AG extraordinaires) et plus de 600 AG d'entreprises étrangères.

C'est toutefois une question d'interprétation de la nouvelle loi qui a animé le début de saison. Et plus précisément l'ordre du jour de Novartis, habituellement la première entreprise du SMI à tenir son AG. Celui-ci réservait une mauvaise surprise : l'entreprise considérait que son rapport de durabilité devait être soumis au vote consultatif plutôt qu'au vote contraignant de ses actionnaires. Or, la nuance est tout sauf anodine. « Un vote consultatif n'a pas le même poids ni la même signification qu'un vote contraignant », rappelait Vincent Kaufmann, directeur d'Ethos qui dénonçait ainsi une décision totalement incompréhensible et qui allait à l'encontre de l'esprit de la loi, des statuts de Novartis et de l'intérêt des actionnaires.

Cette mauvaise surprise allait rapidement se répéter, à commencer par l'AG de Roche. Ethos n'a donc pas manqué de critiquer publiquement cette interprétation de la loi, rappelant que différents avis juridiques avaient confirmé que le rapport de durabilité devait bel et bien être soumis à un vote contraignant, contrairement au rapport de rémunération, par exemple, pour lequel la loi précise qu'il s'agit d'un vote consultatif. Le nouvel article 964 du Code des obligations stipule ainsi que le rapport sur les questions non financières doit être approuvé par le même organe compétent pour l'approbation des comptes annuels, soit l'AG des actionnaires. Il n'est fait aucune référence à un vote consultatif.

Finalement, une majorité des entreprises du SPI (56 %) ont opté pour un vote contraignant en 2024. Il faut désormais espérer que la version révisée de la loi, dont le projet a fait l'objet d'une procédure de consultation l'année dernière (voir p. 19), ne laissera plus de place à interprétation.

La saison des AG 2024 a également été marquée par un retour au premier plan des questions liées aux rémunérations excessives. Là aussi c'est l'AG de Novartis qui a ouvert les débats.

Alors qu'elle avait plutôt fait figure de bon élève ces dernières années, les rémunérations de sa direction générale ont repris l'ascenseur en 2023. En tenant compte des plans à long terme arrivés à échéance, la rémunération totale du CEO a ainsi dépassé les 16 millions de francs. Et cette tendance ne semble pas prête de s'arrêter puisque les changements apportés au système de rémunération permettront au CEO de recevoir une rémunération variable totale équivalente jusqu'à 11 fois son salaire de base à l'avenir. Sans surprise, Ethos a donc recommandé de s'opposer à tous les points de l'ordre du jour liés aux rémunérations.

Plus encore que Novartis, c'est la rémunération du patron d'UBS Sergio Ermotti qui a marqué les esprits l'année dernière. Avec 14.4 millions de francs pour neuf mois d'activités en 2023, et même 18.4 millions de francs si l'on valorise les actions reçues à 100% de leur valeur, la rémunération du CEO d'UBS dépasse largement les limites fixées dans les lignes directrices d'Ethos.

Le directeur d'Ethos Vincent Kaufmann s'est donc rendu à l'AG pour prendre la parole devant les dirigeants et les actionnaires de la banque. Il a rappelé que la reprise de Credit Suisse par UBS impliquait un risque systémique pour la Suisse et que dans ce contexte il était indispensable de limiter les rémunérations variables pour éviter une prise de risques inconsidérés comme ce fut le cas lors de la crise financière de 2008 ou la récente chute de Credit Suisse. Il a également recommandé aux actionnaires de s'opposer aux votes sur les rémunérations.

Par la suite, Ethos est également intervenu à l'AG de Nestlé afin notamment de soutenir une résolution déposée par une coalition d'actionnaires emmenée par l'ONG britannique ShareAction. Ethos considérait que cette résolution était conforme aux intérêts à long terme de la majorité des parties prenantes de l'entreprise puisqu'elle visait à renforcer la responsabilité sociale de Nestlé en lui demandant de se fixer des objectifs concernant la proportion de ses ventes provenant de produits alimentaires plus sains et équilibrés selon un standard reconnu tel que le « Nutri-Score ».

Dans son discours face aux actionnaires, Vincent Kaufmann a rappelé les progrès récents réalisés par Nestlé pour accroître la transparence sur la qualité nutritive de son portefeuille. Il a souligné que la modification des statuts proposée par la résolution d'actionnaires s'inscrivait dans la continuité de ces progrès et représentait un bon moyen de garantir que la part des ventes liées à des produits plus sains augmentera dans le futur. « Cet amendement permettra également de responsabiliser le conseil d'administration vis-à-vis des actionnaires et de lui fixer une mission claire en faveur d'une alimentation équilibrée et durable », a-t-il alors expliqué.

Enfin, et parce que le dialogue mené par Ethos avec les entreprises se veut toujours constructif, Ethos s'est rendu à Baar à la fin du mois de mars pour assister à la dernière AG de Paul Hälg en tant que président du conseil d'administration de Sika. Dans son discours, le président de la Fondation Ethos Rudolf Rechsteiner a rendu hommage à son travail et rappelé le courage dont il avait fait preuve lorsqu'il avait fallu batailler, aux côtés du personnel mais aussi d'actionnaires réunis autour d'Ethos, pour préserver l'indépendance de l'entreprise et éviter qu'elle ne soit reprise par son concurrent Saint Gobain.



DES RAPPORTS DE DURABILITÉ QUI LAISSENT À DÉSIRES

L'année 2024 a marqué un nouveau tournant pour les entreprises cotées en Suisse qui emploient au moins 500 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 40 millions de francs (ou dont le bilan est supérieur à 20 millions de francs). Pour la première fois, elles ont dû préparer et soumettre leur rapport de durabilité au vote de leurs actionnaires. Parmi les entreprises du SPI, 140 étaient concernées par cette nouvelle exigence qui découle d'une évolution de la réglementation et, plus précisément, de l'adoption du contre-projet indirect à la première initiative populaire sur les entreprises responsables.

Dans le cadre de son étude annuelle sur les assemblées générales publiée le 10 octobre 2024, Ethos a dédié un chapitre à cette première mise en application de la nouvelle loi sur les rapports de durabilité.

Les résultats de cette étude ne se sont malheureusement pas révélés très satisfaisants. Pour commencer, seules 75 entreprises ont suivi un standard de reporting extra-financier reconnu, tels que les GRI ou les normes européennes ESRS par exemple.

Deuxièmement, et cela est tout aussi problématique, seules 61 entreprises ont fait vérifier leur rapport de durabilité par un auditeur externe, dont 55 qui se sont contentées de faire auditer une partie des indicateurs ESG publiés seulement, plutôt que le rapport dans son intégralité.

Pour ce qui concerne les données à proprement parler, l'étude d'Ethos a montré, par exemple, qu'une minorité seulement des entreprises du SPI publiaient l'ensemble de leurs émissions de gaz à effet de serre. Elles n'étaient ainsi que 44 % à avoir publié les émissions liées à leur chaîne d'approvisionnement et 15 % seulement les émissions liées à l'utilisation de leurs produits. Un indicateur social tout aussi important, à savoir le taux de rotation volontaire de leurs employés, n'a quant à lui été divulgué que par 26.1 % des entreprises. Or, il s'agit d'un indicateur essentiel puisqu'il permet de se faire une idée du climat social et de la popularité de l'entreprise auprès de ses collaborateurs et collaboratrices.

Malgré cela, les rapports de durabilité soumis au vote ont reçu un taux de soutien très important pour cette première année puisqu'au moment de la publication de l'étude ils avaient tous été approuvés avec, en moyenne, 97.4 % des votes favorables. Le taux de soutien était légèrement inférieur pour les entreprises du SMI mais il culminait néanmoins à 97.1 %. À titre de comparaison, les rapports de rémunération des entreprises du SPI avaient alors été approuvés avec un taux de soutien moyen de 85.0 % (82.3 % pour les entreprises du SMI).

Dans la plupart des cas, Ethos, ses membres et sa clientèle ont été parmi les seuls à s'opposer aux rapports de durabilité des entreprises cotées en Suisse en 2024. À la fin septembre, Ethos avait ainsi recommandé d'approuver 11 des 20 rapports de durabilité soumis au vote par les entreprises du SMI et moins de la moitié des rapports publiés par des entreprises du SPI (46.2 %). Parmi les principaux motifs d'opposition, on retrouve le manque de transparence, la qualité insuffisante des données publiées ou le fait que les objectifs environnementaux et sociaux fixés par l'entreprise n'étaient pas assez ambitieux.

Le manque de transparence et la qualité insuffisante des données ESG publiées par les entreprises est problématique. Durant l'été 2024, le Conseil fédéral a d'ailleurs décidé de renforcer ses exigences en la matière afin de les aligner davantage avec celles, plus strictes, de l'Union européenne et soumis son projet de révision du Code des obligations à une procédure de consultation. Ethos a donc profité de la publication de son étude sur la saison des AG pour participer à cette consultation et faire part de ses exigences. Si Ethos soutient le projet du Conseil fédéral qui vise notamment à rendre obligatoire le recours à un standard de reporting et la vérification du rapport par un auditeur externe, Ethos estime qu'il est toutefois essentiel que l'entier du rapport soit audité.

Ethos est également favorable à l'extension de l'obligation de reporting à toutes les entreprises cotées. Car comme l'ont montré les résultats de cette étude, seuls deux tiers des entreprises du SPI étaient concernés en 2024, ce qui n'est pas acceptable pour des entreprises d'intérêt public. Enfin, Ethos souhaite que le caractère contraignant du vote sur le rapport de durabilité soit conforté. À ce titre, Ethos considère que la loi devrait préciser l'impact d'un refus par l'AG pour l'entreprise, telle qu'une mention dans le rapport par exemple et le fait que le conseil d'administration soit alors obligé de consulter ses principaux actionnaires afin de rectifier le tir l'année suivante.



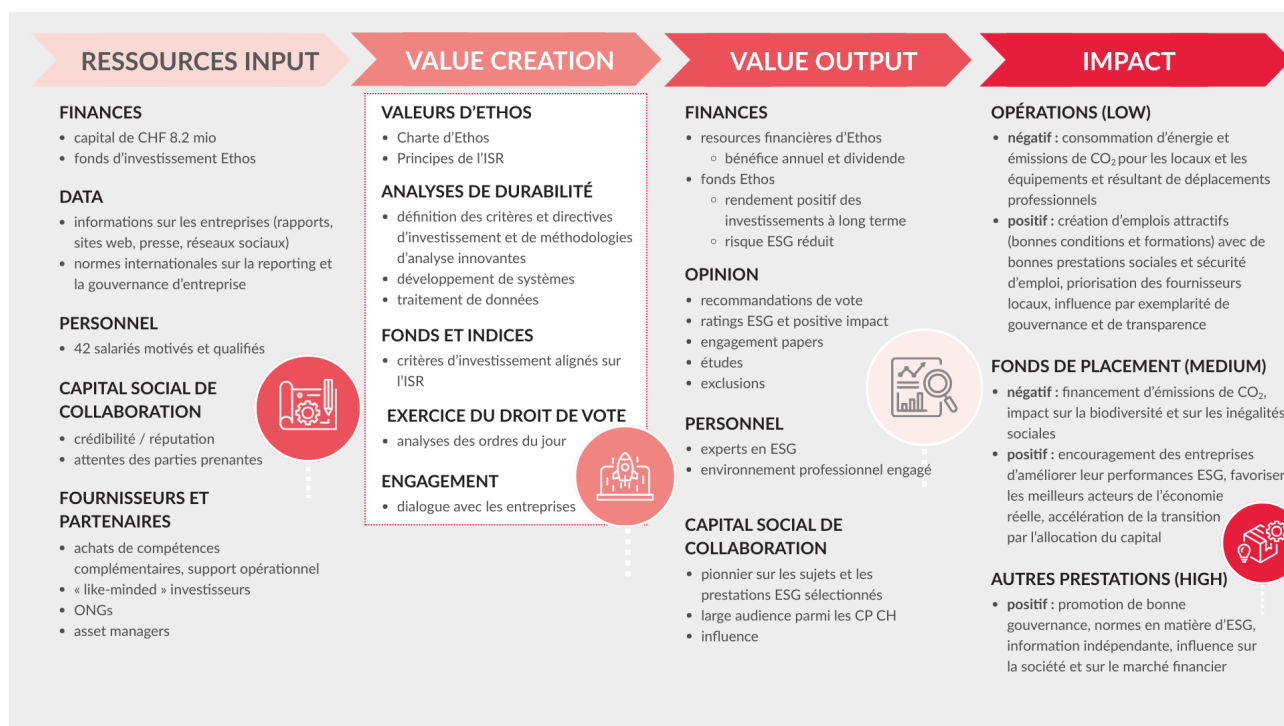


DURABILITÉ

1. Fondements de notre approche durable

1.1 CRÉATION DE VALEUR

Dans le cadre de la mise en place du rapport de durabilité, une réflexion a été conduite sur le modèle de création de valeur d'Ethos Services SA. Ce modèle doit faciliter l'identification des différents enjeux et impacts d'Ethos Services.



1.2 DIALOGUE ET ENGAGEMENT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le dialogue continu avec nos parties prenantes est un élément essentiel pour le pilotage de notre stratégie d'entreprise ainsi que le développement de nouveaux services et prestations. Ce dialogue nous permet de rester connectés en permanence à notre marché et de prendre les bonnes décisions en tant qu'entreprise tout en accompagnant notre clientèle dans ses besoins et ses défis.

Afin d'élaborer une matrice de matérialité pour Ethos, un processus de dialogue plus formel a été mis en place en 2024. Un questionnaire a été envoyé à différents groupes de parties prenantes afin d'identifier les différents enjeux de durabilité et mesurer leur niveau d'importance en fonction des différentes parties prenantes.

En tout, 52 personnes ont répondu à ce questionnaire, ce qui représente une première étape vers un dialogue qu'Ethos souhaite consolider à partir de 2025 sous forme de rencontres, de webinaires ou de workshops.

Les parties prenantes d'Ethos sont les suivantes :

- les clients et clientes d'Ethos Services SA ;
- les membres de la Fondation Ethos ;
- le personnel ;
- les membres des conseils ;
- l'actionnariat ;
- les partenaires et les prestataires ;
- les acteurs de la finance durable ;
- les collectivités publiques.

PARTIES PRENANTES	SUJETS DE DIALOGUE ET ATTENTES	CANAUX DE DIALOGUE ET FRÉQUENCE
Clientèle	Demandes spécifiques sur les produits d'Ethos	<ul style="list-style-type: none"> • dialogue continu • réunions • conférences et événements • envoi d'un questionnaire annuel
Membres de la Fondation Ethos	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> • dialogue continu • réunions
Personnel	Attirer, retenir et développer une main d'œuvre qualifiée Diversité et inclusion Conditions de travail et respect des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> • dialogue continu • revue de performance annuelle • possibilités de formations
Membres des Conseils	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> • dialogue continu • réunions
Actionnariat	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> • assemblée générale
Partenaires	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> • dialogue continu • associations
Prestataires et fournisseurs	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> • dialogue continu
Acteurs de la finance durable	Collaboration Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • associations • événements
Collectivités publiques	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> • dialogue continu • événements

1.3 ENJEUX MATÉRIELS

Ethos a pour mission de promouvoir l'investissement socialement responsable. À l'heure où les rapports de durabilité et climatiques deviennent obligatoires en Europe et pour les grandes entreprises en Suisse, Ethos Services SA souhaite montrer l'exemple et a décidé de préparer un rapport de durabilité en référence à un standard de reporting reconnu.

Le choix du standard s'est porté sur les normes de la Global Reporting Initiative (GRI), en attendant une transition progressive vers les « European Sustainability Reporting Standards » (ESRS) dans les années à venir. Le présent rapport est ainsi établi en référence aux normes GRI. Ces normes GRI requièrent des entreprises qu'elles réalisent une analyse approfondie de leurs enjeux matériels et les hiérarchisent selon leur importance, tant pour l'entreprise elle-même que pour ses parties prenantes. Pour cette première année, Ethos a décidé de soumettre certains indicateurs clés à l'audit d'une tierce partie (voir page 76).

Dans ce cadre, les enjeux d'Ethos Services SA ont été identifiés en tenant compte de plusieurs éléments :

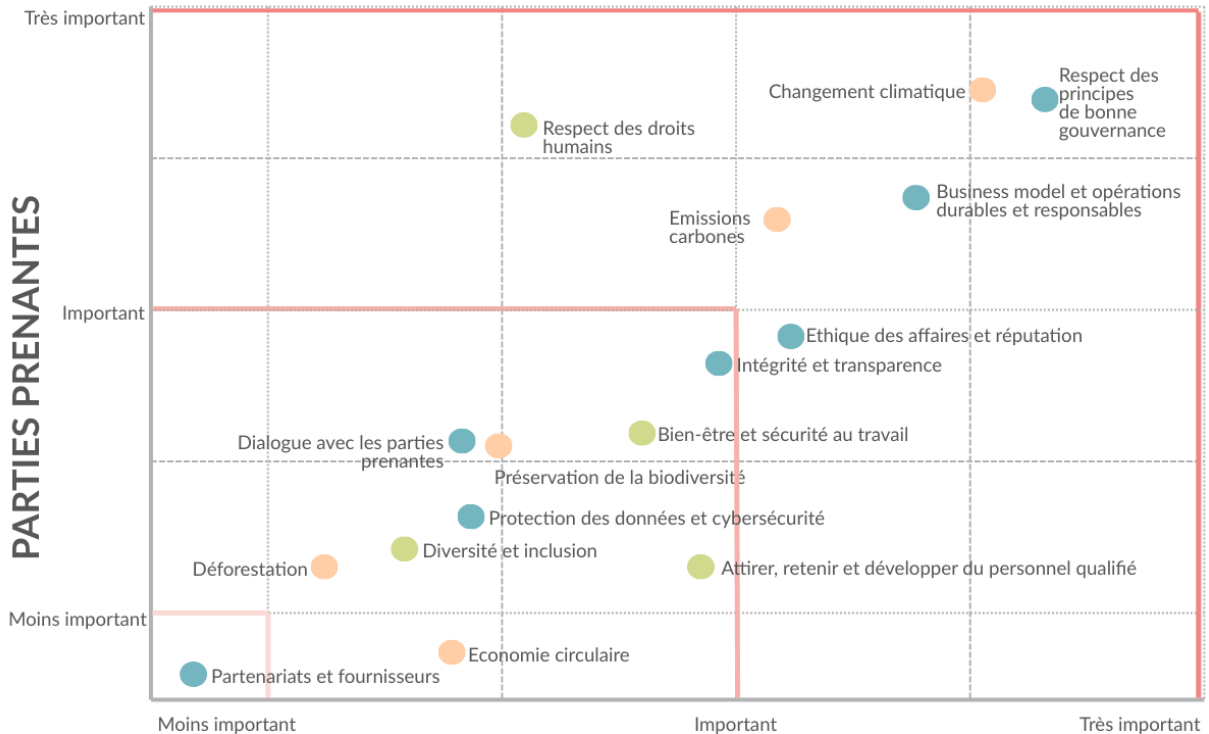
- la matérialité des risques pour l'entreprise ;
- les thématiques ESG couvertes par les prestations d'Ethos ;
- une comparaison avec des acteurs du même secteur ;
- les résultats d'un sondage réalisé auprès des parties prenantes d'Ethos.

Lors de l'identification des enjeux et de l'analyse des sujets pertinents selon les normes GRI, une distinction importante a été mise en évidence quant à la manière dont ce rapport rend compte des activités d'Ethos Services SA et de leur impact. En raison de sa mission de promotion de l'investissement socialement responsable, la majorité des sujets pertinents définis par le standard GRI pourraient s'appliquer à Ethos Services SA.

Cependant, deux catégories distinctes se dégagent :

- Les sujets directement liés aux opérations d'Ethos Services SA, pour lesquels des politiques spécifiques ont été mises en œuvre et des données disponibles sont rapportées.
- Les sujets couverts par les prestations d'Ethos Services SA, où l'organisation exerce un impact indirect. Ces derniers sont abordés dans le rapport dans la mesure des données disponibles.

Les enjeux matériels, leur portée, leur impact et leur niveau d'importance sont décrits dans le graphique et le tableau suivants.



ETHOS SERVICES SA



DÉFINITION DES ENJEUX MATÉRIELS POUR ETHOS

Indication sur les niveaux d'importance

moins important : ● ○ ○




important : ● ● ○

très important : ● ● ●

ENJEUX MATÉRIELS, DÉFINITION ET NIVEAU D'IMPORTANCE	ÉTENDUE SUR LES OPÉRATIONS ET LES ACTIVITÉS D'ETHOS AINSI QU'IMPACT (ACTUEL ET POTENTIEL)
<p>CHANGEMENT CLIMATIQUE ● ● ●</p> <p>Le changement climatique est l'un des principaux enjeux de notre époque. Il représente non seulement un risque pour l'économie mondiale et les investisseurs, mais aussi et surtout une menace majeure pour l'environnement et la survie du vivant.</p> <p>ÉMISSIONS CARBONES ● ● ●</p> <p>Les émissions de carbone sont un facteur du changement climatique. Les données scientifiques sont claires : nous devons réduire les émissions de CO₂e afin d'éviter un réchauffement planétaire supérieur à 1.5 °C d'ici la fin du siècle, qui entraînerait des conséquences catastrophiques. Les secteurs publics et privés ont un rôle fondamental à jouer dans le financement d'une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES).</p>	<p>Opérations d'Ethos</p> <p>Bien que l'impact direct de ses opérations sur le climat soit limité, en raison de la taille modeste de l'entreprise, Ethos met en œuvre toutes les mesures possibles pour réduire son empreinte carbone et environnementale.</p> <p>Activités d'Ethos</p> <p>Ethos intègre des critères environnementaux rigoureux dans la gestion des fonds de placement labélisés Ethos. La sélection des titres est notamment basée sur une analyse extra-financière, l'exclusion de certains secteurs d'activité ainsi que l'analyse des émissions de GES des entreprises. De plus, certains fonds ont des objectifs ambitieux de faible intensité carbone ou intègrent des critères de transition climatique.</p> <p>En matière climatique, Ethos poursuit les objectifs suivants dans le cadre de ses activités d'engagement actionnarial : l'amélioration de la transparence, la mise en place d'objectifs de réduction des émissions de GES, la prise en compte des émissions indirectes (domaine 3). À travers ces activités, elle exerce un impact indirect en faveur du climat.</p> <p>Bien que cet impact soit difficile à quantifier, il revêt une importance considérable au présent et à l'avenir. En incitant les entreprises à accorder une attention soutenue à ce sujet crucial, Ethos contribue à la mitigation du changement climatique.</p>
<p>PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ● ● ○</p> <p>La perte de biodiversité constitue un risque matériel pour les entreprises, leurs stratégies et leurs actifs. Il est donc essentiel que toutes les entreprises se soucient de cette question en adoptant des stratégies ambitieuses de préservation et de restauration de la biodiversité.</p> <p>DÉFORESTATION ● ● ○</p> <p>La déforestation se trouve au cœur des sujets sur le climat, la biodiversité, la sécurité alimentaire et de l'eau et représente un risque financier de plus en plus important. Mettre fin à la déforestation peut représenter un tiers de la solution pour atteindre l'objectif climatique de l'Accord de Paris en termes d'émissions de CO₂ ainsi que réduire la perte de biodiversité.</p>	<p>Opérations d'Ethos</p> <p>En tant qu'entreprise, Ethos n'exerce pas d'impact direct significatif, qu'il soit positif ou négatif, sur la biodiversité et la déforestation. Cependant Ethos s'efforce à son échelle d'acheter pour son parc informatique du matériel reconditionné.</p> <p>Activités d'Ethos</p> <p>Ethos intègre des critères environnementaux rigoureux dans la gestion des fonds de placement labélisé Ethos, basée sur une analyse extra-financière, l'exclusion de certains secteurs d'activité, l'analyse des émissions de gaz à effet de serre des sociétés des fonds et l'analyse d'activités à impacts positifs, dont l'économie circulaire fait partie.</p>

ENJEUX MATÉRIELS, DÉFINITION ET NIVEAU D'IMPORTANCE	ÉTENDUE SUR LES OPÉRATIONS ET LES ACTIVITÉS D'ETHOS AINSI QU'IMPACT (ACTUEL ET POTENTIEL)
<p>ÉCONOMIE CIRCULAIRE </p> <p>En se basant sur la définition d'une économie circulaire de la Fondation Ellen Macarthur – soit une économie basée sur les principes d'élimination des déchets et de la pollution, la conservation des produits et des matériaux et la régénération des systèmes naturels -, Ethos envisage l'économie circulaire selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation de matériaux recyclés ou biosourcés produits de manière durable comme intrants pour les produits ; • la possibilité de retourner les produits pour les réutiliser, les réparer, les récupérer ou les recycler pour qu'ils durent plusieurs cycles de vie. 	<p>Ethos engage le dialogue avec les entreprises sur le thème de la biodiversité qui regroupe la diversité au sein des espèces terrestres, marines et des différents écosystèmes. Le dialogue se concentre sur la déforestation, la protection des océans et l'accès à l'eau ainsi que la pollution plastique. À travers son engagement par le biais de campagnes collectives, Ethos exerce un impact indirect sur la biodiversité. Bien que cet impact soit difficile à quantifier, il reste d'une importance cruciale au présent et à l'avenir. En engageant un dialogue constant avec les entreprises sur cette problématique essentielle, Ethos contribue activement à la protection de la biodiversité.</p>
<p>ATTIRER, RETENIR ET DÉVELOPPER DU PERSONNEL QUALIFIÉ </p> <p>Attirer, retenir et développer du personnel qualifié est essentiel pour le bon fonctionnement des opérations ainsi que pour la pérennité des entreprises. Cela est particulièrement important pour les sociétés du secteur tertiaire qui dépendent fortement de leur capital humain.</p> <p>BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL </p> <p>Le bien-être et la sécurité au travail désignent un état global de satisfaction, d'épanouissement et de sécurité ressenti par un travailleur dans son environnement professionnel. Ils reposent sur plusieurs facteurs essentiels : les conditions de travail, la sécurité, la protection de la santé et les aspects psychosociaux du travail.</p> <p>Réunir ces éléments permet non seulement de prévenir ou réduire les risques d'accidents et de maladies liés à l'activité professionnelle, mais aussi de renforcer la motivation et l'engagement des collaborateurs et collaboratrices. Cela contribue directement à l'efficacité globale et à la performance de l'entreprise.</p>	<p>Opérations d'Ethos</p> <p>Ethos est particulièrement attentif aux conditions de travail de son personnel et a mis des systèmes en place notamment au sujet de la formation, l'égalité salariale, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que le bien-être au travail.</p> <p>À travers le développement de ses collaborateurs et collaboratrices, Ethos exerce un impact positif actuel et pour l'avenir sur le marché du travail, en formant des talents qui poursuivent ensuite des parcours professionnels enrichissants, contribuant ainsi au bien de la société et de l'environnement.</p> <p>Activités d'Ethos</p> <p>Dans le cadre de ses activités de dialogue, Ethos demande aux entreprises de mettre en place des politiques ambitieuses en matière de droit du travail et de sécurité au travail. La rétention des employés est clé pour le succès des entreprises et constitue un facteur important dans le rating ESG effectué par Ethos.</p>
<p>DIVERSITÉ ET INCLUSION </p> <p>La diversité englobe une variété de caractéristiques telles que le sexe, l'origine, l'héritage ethnique, l'orientation sexuelle ou encore l'âge. L'inclusion, quant à elle, se traduit par le respect, le soutien et l'implication de chaque membre du personnel, favorisant ainsi un environnement de travail harmonieux et équitable. Les équipes diversifiées permettent à l'entreprise de mieux s'adapter aux évolutions du marché en apportant une gamme plus étendue de perspectives et de solutions. De plus, la diversité culturelle élargit l'accès à un vivier de talents et, en adhérant à des valeurs inclusives, l'entreprise renforce son attractivité en tant qu'employeur de choix.</p>	<p>Opérations d'Ethos</p> <p>Ethos ne discrimine sous aucun aspect au moment de l'embauche et œuvre à maintenir un environnement qui inclut tout le personnel. Ethos poursuit aussi une politique d'équité salariale. Elle exerce un impact positif dans le présent et pour l'avenir sur le marché du travail, qui offre au personnel qualifié, quel que soit le genre, la possibilité d'accéder à des postes à responsabilité.</p>

ENJEUX MATÉRIELS, DÉFINITION ET NIVEAU D'IMPORTANCE	ÉTENDUE SUR LES OPÉRATIONS ET LES ACTIVITÉS D'ETHOS AINSI QU'IMPACT (ACTUEL ET POTENTIEL)
	<p>Activités d'Ethos</p> <p>Dans le cadre de son dialogue actionnarial, Ethos aborde avec les entreprises la question des quotas de femmes dans les directions générales et les conseils d'administration. Dans le cadre de l'exercice des droits de vote aux assemblées générales, Ethos s'oppose aux réélections des présidents des comités de nomination des sociétés qui ne compteraient pas au moins 30% de femmes. À travers ce dialogue elle exerce un impact indirect sur la diversité. Bien que cet impact soit difficile à quantifier, il reste d'une importance cruciale au présent et à l'avenir. En engageant un dialogue constant avec les entreprises sur l'inclusion et la diversité, Ethos contribue activement à faire avancer cette thématique.</p>
<p>RESPECT DES DROITS HUMAINS </p> <p>La gestion des ressources humaines et des conditions de travail est un élément clé de la stratégie de durabilité des entreprises. Il est attendu des entreprises qu'elles mettent en place une politique transparente qui confirme que ces enjeux sont identifiés et gérés de manière exemplaire.</p>	<p>Opérations d'Ethos</p> <p>À cette fin, Ethos a signé un « Human Rights Statement » dans lequel elle s'engage à respecter les directives du « United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights ». En tant qu'entreprise, Ethos n'a pas d'impact direct significatif, qu'il soit positif ou négatif, sur le respect global des droits du travail et des droits humains.</p> <p>Activités d'Ethos</p> <p>À travers son dialogue avec les entreprises, Ethos les incite à veiller à ce que ces politiques soient également appliquées aux employés des entreprises de la chaîne d'approvisionnement, situées souvent dans des pays émergents.</p> <p>Les objectifs du dialogue peuvent être décrits comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • politique transparente en matière de droits des travailleurs ; • publication d'indicateurs sur les ressources humaines (accidents, fatalités, taux de rotation, diversité, satisfaction, etc.) ; • publication d'un code de conduite pour les fournisseurs ; • mise en place d'un contrôle de diligence, notamment concernant la question du respect des droits humains ; • introduction d'un salaire de subsistance dans les chaînes d'approvisionnement. <p>Ethos intègre aussi des critères sociétaux rigoureux dans la gestion de ses fonds, basée sur une analyse extra-financière ainsi que l'exclusion de sociétés dont le comportement viole les normes internationales ou l'éthique des affaires.</p> <p>L'impact d'Ethos se situe au niveau de ses exclusions et de son engagement actionnarial. Bien que cet impact reste difficile à mesurer, il revêt une importance cruciale, tant pour le présent que pour l'avenir. En maintenant un dialogue constant avec les entreprises sur cette thématique essentielle, Ethos joue un rôle actif dans la promotion et le respect de ces droits fondamentaux.</p>

ENJEUX MATÉRIELS, DÉFINITION ET NIVEAU D'IMPORTANCE	ÉTENDUE SUR LES OPÉRATIONS ET LES ACTIVITÉS D'ETHOS AINSI QU'IMPACT (ACTUEL ET POTENTIEL)
<p>BUSINESS MODEL ET OPÉRATIONS DURABLES ET RESPONSABLES </p> <p>Adopter un modèle d'affaires durable et responsable, qui préserve les ressources naturelles tout en répondant aux besoins des générations actuelles et futures, est désormais une nécessité face aux répercussions croissantes du changement climatique. Une entreprise qui intègre des pratiques alignées avec les contraintes environnementales, sociales et économiques contribue non seulement à la résilience globale, mais renforce également sa propre pérennité.</p>	<p>Opérations d'Ethos</p> <p>Ethos Services SA intègre dans toutes ses activités le concept de développement durable et a été créée afin d'aider la Fondation Ethos à poursuivre ses deux buts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise ; • promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures. <p>En adoptant une approche durable et responsable, Ethos exerce une influence positive sur le marché du travail en attirant les meilleurs talents. Ces talents, à leur tour, garantissent des services et des prestations de haute qualité, maximisant ainsi l'impact des activités de l'entreprise.</p> <p>Le conseil d'administration apporte un soin particulier à la pérennité financière d'Ethos Services SA en validant un business plan pluriannuel, un budget annuel et en effectuant un suivi des estimations financières à chacune de ses séances. Ethos Services SA dispose d'un niveau élevé de réserves et n'a aucune dette.</p> <p>Activités d'Ethos</p> <p>Toutes les prestations d'Ethos poursuivent les deux buts mentionnés ci-dessus et exercent de ce fait un impact indirect en faveur de l'environnement et de la société.</p>
<p>ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET RÉPUTATION </p> <p>INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE </p> <p>L'éthique des affaires, l'intégrité et la transparence des entreprises sont essentielles pour bâtir des marchés sains et renforcer la confiance des investisseurs, du personnel ainsi que des consommateurs et consommatrices. À l'ère de la digitalisation, la transparence devient un atout stratégique incontournable. En adoptant des pratiques intègres et ouvertes, les entreprises consolident leur réputation, favorisent un environnement économique durable et équitable, et renforcent leur attractivité ainsi que leur résilience sur le long terme.</p>	<p>Opérations d'Ethos</p> <p>Les opérations d'Ethos sont régies par plusieurs documents fondateurs et politiques qui fixent un respect des plus hauts standards en matière d'éthique des affaires. Ethos privilégie également une information transparente aussi bien par rapport à ses membres, respectivement ses actionnaires, que vis-à-vis de la société civile en général. De ce fait Ethos a construit une solide réputation et inspire confiance. Cette crédibilité lui permet d'attirer une clientèle convaincue par la qualité de ses prestations, ce qui renforce son impact dans le domaine de la finance durable.</p> <p>Activités d'Ethos</p> <p>Les principes de l'ISR d'Ethos contiennent des principes d'exclusion liés aux comportements des entreprises qui sont précis et stricts.</p> <p>À travers ses exclusions d'entreprises de ses fonds de placement, Ethos exerce un impact indirect sur les entreprises.</p>

ENJEUX MATÉRIELS, DÉFINITION ET NIVEAU D'IMPORTANCE	ÉTENDUE SUR LES OPÉRATIONS ET LES ACTIVITÉS D'ETHOS AINSI QU'IMPACT (ACTUEL ET POTENTIEL)
<p>RESPECT DES PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE </p> <p>La gouvernance d'entreprise est un sujet majeur dans l'application des stratégies de durabilité des entreprises car il s'agit de l'instrument central pour la gestion des risques éthiques, environnementaux et sociaux auxquels une entreprise est confrontée.</p>	<p>Opérations d'Ethos</p> <p>Ethos respecte strictement les lois et règlements en vigueur en Suisse. Par ailleurs, Ethos accorde une importance particulière aux codes de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprises. Ethos veille à appliquer à elle-même ce qu'elle demande aux sociétés analysées notamment en respectant ses propres principes de gouvernance d'entreprise.</p> <p>Activités d'Ethos</p> <p>Dans le cadre de son dialogue actionnarial, Ethos aborde en matière de bonne gouvernance avec les entreprises les sujets suivants : la composition et le fonctionnement du conseil d'administration, les politiques de rémunération des instances dirigeantes, la responsabilité fiscale, la responsabilité numérique et le droit des actionnaires. Ethos intègre des critères rigoureux de gouvernance dans la gestion de ses fonds, basée sur une analyse extra-financière ainsi que l'exclusion de sociétés dont le comportement viole les normes internationales ou l'éthique des affaires. Finalement sur la base de ses analyses Ethos émet des recommandations de vote aux assemblées générales pour les entreprises cotées en Suisse et les principales entreprises cotées internationales en appliquant des lignes directrices de vote transparentes et revues annuellement pour tenir compte de l'évolution de la bonne pratique en gouvernance d'entreprise.</p> <p>À travers ses activités Ethos exerce un impact indirect sur les entreprises cotées. Bien que cet impact soit difficile à quantifier, il reste d'une importance cruciale au présent et à l'avenir. En engageant un dialogue constant avec les entreprises sur le respect de la bonne gouvernance, Ethos contribue activement à faire respecter le sujet.</p>
<p>PARTENARIATS ET FOURNISSEURS </p> <p>Le choix des partenaires et des fournisseurs, en privilégiant autant que possible des acteurs locaux, est un enjeu matériel clé pour une entreprise. Cela contribue au renforcement du tissu économique local, favorise l'établissement de relations de confiance, et améliore la transparence au sein de la chaîne de valeur de l'entreprise.</p>	<p>Opérations d'Ethos</p> <p>Ethos s'applique dans la mesure du possible à choisir des fournisseurs locaux. Ce choix reflète sa volonté de minimiser autant que possible l'empreinte environnementale de ses opérations.</p> <p>Activités d'Ethos</p> <p>Dans le cadre de ses activités de dialogue actionnarial, Ethos demande aux sociétés de mettre en place des codes de conduite pour leurs fournisseurs, notamment pour s'assurer du respect des droits humains, des conditions de travail et des normes environnementales. Ethos attend des entreprises qu'elles effectuent des audits réguliers de leurs fournisseurs en particulier ceux qui sont actifs dans des pays à risque.</p>

ENJEUX MATÉRIELS, DÉFINITION ET NIVEAU D'IMPORTANCE	ÉTENDUE SUR LES OPÉRATIONS ET LES ACTIVITÉS D'ETHOS AINSI QU'IMPACT (ACTUEL ET POTENTIEL)
<p>DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES ●●○</p> <p>Le dialogue avec les parties prenantes d'une entreprise est essentiel pour renforcer sa stratégie à long terme. En intégrant les avis, besoins et attentes des acteurs externes, l'entreprise peut anticiper les risques, identifier de nouvelles opportunités et s'assurer que ses actions sont alignées avec les attentes sociétales. Ce processus favorise également la transparence et la confiance, des éléments clés pour maintenir une réputation solide et des relations durables.</p>	<p>Opérations d'Ethos</p> <p>Ethos est en dialogue constant avec ses parties prenantes et instaure un dialogue plus structuré dans le cadre de l'intégration du standard de reporting dans son rapport de durabilité. Le dialogue constant avec ses parties prenantes permet à Ethos de répondre aux besoins du marché et de proposer des prestations pertinentes, renforçant ainsi son impact dans le secteur de la finance durable.</p> <p>Activités d'Ethos</p> <p>Les activités de dialogues entre investisseurs et entreprises dans l'intérêt à long terme de l'ensemble des parties prenantes fait partie des prestations proposées par Ethos dans le cadre de ses services d'engagement.</p>
<p>PROTECTION DES DONNÉES ET CYBERSÉCURITÉ ●●○</p> <p>La protection des données en entreprise implique des pratiques et normes pour sécuriser les informations sensibles, selon leur usage, nature et criticité, tout en respectant les cadres légaux comme la LPD et le RGPD. Elle vise à protéger les données personnelles identifiables. La cybersécurité, quant à elle, englobe stratégies et technologies pour protéger systèmes, réseaux et données contre les cybermenaces, en assurant confidentialité, intégrité et disponibilité des informations. En combinant ces deux approches, les entreprises renforcent leur résilience face aux risques numériques et garantissent le respect des droits individuels.</p>	<p>Opérations d'Ethos</p> <p>Les sites internet d'Ethos respectent des directives strictes en matière de protection des données. L'environnement informatique d'Ethos respecte les bonnes pratiques en matière de cybersécurité et l'entreprise se soumet régulièrement à des audits de sécurité. De plus, tout le personnel est régulièrement formé aux menaces de cybersécurité.</p> <p>Grâce à sa démarche, Ethos renforce sa réputation et la confiance de sa clientèle, ce qui lui permet de maximiser son impact à travers ses prestations.</p> <p>Activités d'Ethos</p> <p>Dans le cadre de ses activités de dialogue, Ethos demande aux sociétés de mettre en place des politiques de responsabilité numérique. Ethos a établi plusieurs principes et attentes dont un concerne la protection des données et un autre la cybersécurité.</p>

Une vue d'ensemble des correspondances des enjeux matériels sur le GRI et autres références est accessible dans les annexes.

2. Gouvernance

2.1 BUTS

La société Ethos Services a été créée sous forme de société anonyme en juin 2000. Elle assure l'ensemble des activités d'investissement et de conseil du Groupe Ethos. Elle est spécialisée dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). Les différents types de produits proposés par Ethos Services SA sont présentés dans ce rapport.

Ethos Services SA intègre dans toutes ses activités le concept de développement durable et les principes de la Charte de la Fondation Ethos. L'article 2 des statuts précise qu'Ethos Services doit avoir un impact positif important sur la société et l'environnement, dans le cadre de ses activités commerciales et opérationnelles.

Ses prestations s'adressent à la fois à une clientèle institutionnelle et privée, suisse et étrangère.

2.2 STRUCTURE

2.2.1 GROUPE ETHOS

2.2.1.1 STRUCTURE ET GOUVERNANCE

Ethos Services SA fait partie du Groupe Ethos en étant contrôlé à 69.64 % par la Fondation Ethos. Les activités des deux entités se fondent sur les buts précisés dans la Charte d'Ethos et les Principes d'Ethos pour ISR, eux-mêmes fondés sur le concept de développement durable.

Le Groupe Ethos privilégie une information transparente aussi bien par rapport à ses membres, respectivement ses actionnaires, que vis-à-vis de la société civile en général. Le Groupe Ethos veille à maintenir son indépendance envers les sociétés analysées et un professionnalisme dans toutes ses activités.

La Fondation Ethos est placée sous la surveillance du Département fédéral de l'intérieur. La législation sur les fondations donne les pouvoirs au conseil de fondation. Cependant, pour garantir un échange de vue et permettre aux membres de s'exprimer sur la gouvernance de la Fondation, une Assemblée ordinaire des membres est organisée annuellement durant laquelle les membres peuvent exprimer des recommandations à l'attention du conseil de fondation. Aussi bien la Fondation Ethos qu'Ethos Services SA se soumettent volontairement à une révision ordinaire de leurs comptes, bien que les conditions d'une telle révision ne soient pas réunies.

2.2.1.2 RÉPARTITION DES RÔLES DES PRÉSIDENTS

Dans le cadre de la répartition des tâches entre les deux présidences, le président de la Fondation a des tâches spécifiques en matière de communication et de représentation d'Ethos. La présidente d'Ethos Services SA assure, quant à elle, la supervision des activités opérationnelles.

Un membre du conseil de fondation d'Ethos siège au conseil d'administration d'Ethos Services SA en qualité de représentant de la Fondation Ethos, actionnaire majoritaire d'Ethos Services SA. Dans un souci de coordination, des séances régulières sont organisées entre le président du conseil de fondation, la présidente du conseil d'administration, le directeur et le directeur adjoint.

2.2.1.3 PARTENARIATS ET ADHÉSIONS À DES GROUPES ET ASSOCIATIONS

La plupart des adhésions à des associations de promotion du développement durable sont signées à travers la Fondation Ethos.

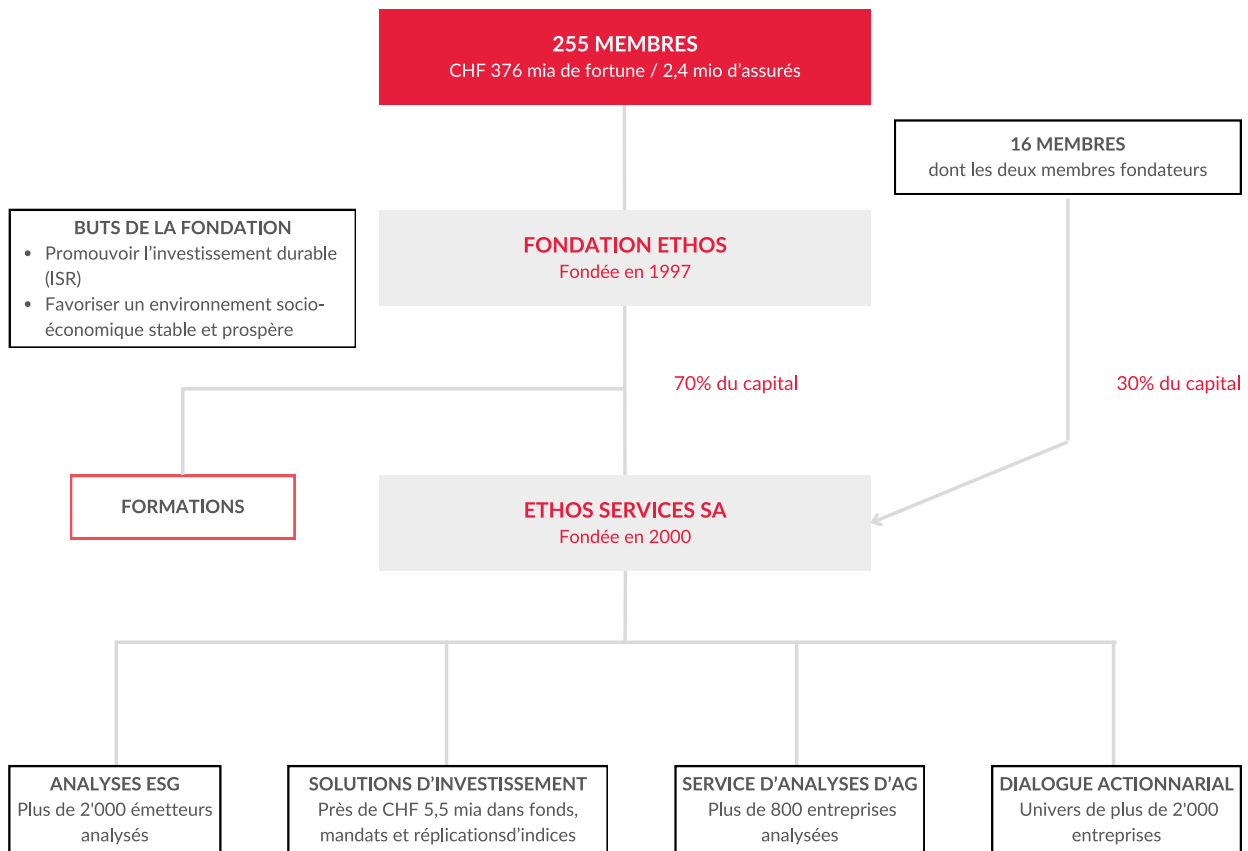
Une liste complète est disponible dans le rapport de la Fondation au chapitre « Participation d'Ethos à des regroupements ».

ETHOS OBTIENT SA RECERTIFICATION B CORP

Ethos Services a obtenu un score total de 127.4 points lors de sa procédure de recertification B Corp effectuée au mois de janvier 2024, soit 17.9 points de plus qu'en 2020. Créé en 2006, B Corp est un label international qui atteste de l'impact positif des entreprises sur la société, soit le fait qu'elles répondent à des normes élevées en matière de performance sociale et environnementale, mais également de transparence et de responsabilité légale. Remis par l'organisation à but non lucratif B Lab, il se fonde sur une évaluation détaillée de l'entreprise dans cinq domaines : la gouvernance, les politiques envers les collaborateurs et collaboratrices, les relations avec les clientes et clients, les relations avec la collectivité et le respect de l'environnement. Pour obtenir la certification B Corp, il faut atteindre un score de 80 points au minimum sur les 200 possibles. Les entreprises doivent par ailleurs se soumettre au processus d'évaluation et de vérification tous les trois ans. Il y a actuellement près de 8000

entreprises qui disposent du label dans le monde, dont plus de 400 en Suisse. Le score moyen des entreprises certifiées en Suisse est de 86.7 points. Ethos Services a rejoint la communauté B Corp en mai 2020 avec un score de 109.5 points. Depuis, de nouvelles politiques et de nouvelles mesures ont été adoptées dans tous les domaines évalués afin de progresser encore davantage. Par rapport à 2020, le score d'Ethos Services s'est ainsi particulièrement amélioré dans les domaines qui couvrent les relations avec les collaborateurs et collaboratrices (+13.6 points) et le respect de l'environnement (+6.5 points). « En tant qu'entreprise responsable, nous avons à cœur de traiter du mieux possible toutes nos parties prenantes, que ce soient nos collaborateurs et nos collaboratrices, notre clientèle ou encore nos fournisseurs. La certification B Corp nous permet de nous fixer des objectifs ambitieux et continus d'amélioration dans tous les domaines », avait alors expliqué Anthony Gloor, directeur adjoint d'Ethos qui a mené le processus de certification.

STRUCTURE DU GROUPE ETHOS



2.2.2 STRUCTURE DU CAPITAL

Au 31.12.2024, Ethos Services SA disposait d'un capital nominal de 1'436'000 francs, réparti en 1436 actions d'une valeur nominale de 1000 francs. Le capital était détenu à 69.64 % par la Fondation Ethos, à 29.66 % par 16 membres de la Fondation et à 0.70 % par Ethos Services SA (voir liste des actionnaires ci-dessous). Les dix actions détenues par Ethos Services SA sont conservées comme actions propres de la société, sans droit de vote ni droit au dividende.

2.2.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 13.06.2024. L'ensemble des points à l'ordre du jour a été accepté. Le procès-verbal de l'assemblée contenant le résultat des votes est disponible sur le site internet.

ACTIONNAIRES D'ETHOS SERVICES SA AU 31.12.2024

	INSTITUTION	SIÈGE	POURCENTAGE
1	Fondation Ethos	Genève	69.64 %
2	Pensionskasse Post	Berne	6.96 %
3	Retraites Populaires	Lausanne	6.96 %
4	Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG)	Genève	6.96 %
5	Pensionskasse Bühler AG Uzwil	Uzwil	2.09 %
6	Luzerner Pensionskasse	Lucerne	1.39 %
7	Stiftung Abendrot	Bâle	1.39 %
8	Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC)	Genève	1.04 %
9	Gebäudeversicherung Luzern	Lucerne	0.70 %
10	Pensionskasse der Gemeinde Weinfelden	Weinfelden	0.70 %
11	Fondation de prévoyance NODE LPP	Genève	0.35 %
12	Fondation rurale de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	Lausanne	0.35 %
13	Prosperita Stiftung für die berufliche Vorsorge	Berne	0.35 %
14	Fonds cantonal de compensation de l'assurance maternité	Genève	0.14 %
15	Fonds cantonal de compensation des allocations familiales	Genève	0.14 %
16	Caisse de pensions du personnel de Naef & Cie SA	Genève	0.07 %
17	Terre des hommes Schweiz (Sektion deutsche Schweiz)	Bâle	0.07 %
	TOTAL		99.30 %

Actions propres détenues par Ethos Services SA

0.70 %

2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société Ethos Services SA est composée de plusieurs organes qui sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et l'organe de révision. La structure et la composition de chaque organe sont décrits de manière détaillée dans les statuts d'Ethos Services SA dans la partie « III. Organisation de la société ».

L'organe qui détient le pouvoir suprême de la société est l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour des mandats d'une année, renouvelables. Les cinq membres du conseil d'administration ont été réélus pour un mandat d'une année lors de l'assemblée générale 2024. Le conseil d'administration a ensuite reconduit Beth Krasna dans sa fonction de présidente et Philippe Doffey dans celle de vice-président.

Un membre du conseil de la Fondation Ethos siège au sein du conseil d'administration d'Ethos Services SA en tant que représentant de la Fondation Ethos.

Les statuts d'Ethos Services SA et le règlement d'organisation règlent les points essentiels du fonctionnement et de l'organisation du conseil d'administration. Ils sont disponibles sur le site internet d'Ethos. L'article 20 des statuts précise notamment que dans le processus de décision, le conseil d'administration et les dirigeants doivent tenir compte des intérêts à court et à long terme d'Ethos Services, de ses filiales et de leurs fournisseurs, du but de la Société de créer un impact matériel positif sur la société et l'environnement, ainsi que de l'impact de leurs actions envers les parties prenantes.

Le conseil d'administration procède annuellement à une évaluation de sa performance. Au cours de cet exercice, il examine les performances antérieures et consulte l'ensemble des membres du conseil pour identifier les actions à améliorer. Une matrice des compétences est également élaborée afin de comparer les compétences actuelles au sein du conseil avec celles requises pour relever les défis à moyen et long terme d'Ethos Services SA. Ces différentes analyses sont menées en interne.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2024

MEMBRE	FONCTION	ANNÉE DE NAISSANCE	AU CONSEIL DEPUIS	COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES	COMITÉ DE GESTION	COMITÉ ESG & DIGITALISATION
Beth Krasna	Présidente	1953	2018	-	-	Présidente
Philippe Doffey	Vice-président	1960	2012	Président	-	-
Dominique Becht	Membre	1969	2020	-	Président	-
Nicole Beiner	Membre	1964	2020	Membre	Membre	-
Cornelia Diethelm	Membre	1972	2019	-	-	Membre

Les CV détaillés et actualisés sont disponibles sur le [site internet d'Ethos](#).



BETH KRASNA

(1953, Suisse et Américaine)

Présidente du conseil d'administration d'Ethos Services depuis juin 2018

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Vice-présidente du conseil d'administration de Symbiotics Group
- Présidente du conseil de fondation de l'Institut pour les hautes études internationales et du développement
- Membre du conseil de l'Université de la Suisse italienne jusqu'au 31.12.2024
- Membre du conseil d'AVICEN SA



DOMINIQUE BECHT

(1969, Suisse)

Membre du conseil d'administration d'Ethos Services depuis juin 2020, auparavant membre du conseil de fondation depuis 2019 en tant que représentant de la Fondation Abendrot

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Chef du département Gestion de la Fondation Abendrot
- Entrepreneur indépendant dans le secteur alimentaire (Solomania GmbH)
- Membre du conseil d'administration d'EBL Wind AG
- Membre du conseil d'administration de Faircapital SA
- Membre du comité de Swiss Sustainable Finance



PHILIPPE DOFFEY

(1960, Suisse)

Membre du conseil d'administration d'Ethos Services depuis 2012

Vice-président du conseil d'administration depuis 2017

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Administrateur indépendant et consultant
- Président de la Fondation Foot Avenir
- Vice-Président du conseil stratégique du CHUV
- Membre du conseil de fondation de la Caisse de pension ECA-RP
- Membre du conseil de la Fondation Michel Torche
- Trésorier de la Fondation Toms Pauli



NICOLE BEINER

(1964, Suisse)

Membre du conseil d'administration d'Ethos Services depuis juin 2020

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Propriétaire et directrice de Beiner conseil d'entreprises SA
- Senior Advisor du centre de formation pour les professionnels de l'investissement (AZEK)
- Membre de la commission d'examens de la Swiss Financial Analysts Association (SFAA)
- Vice-présidente du conseil d'administration de BSR Black Swan Resilience SA
- Vice-présidente du conseil d'administration des Rentes Genevoises
- Membre du conseil d'administration de Procimmo Group



CORNELIA DIETHELM

(1972, Suisse)

Membre du conseil d'administration d'Ethos Services depuis 2019

Représentante de la Fondation Ethos au conseil d'administration d'Ethos Services

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Propriétaire et directrice générale de Shifting Society AG
- Copropriétaire de Datenschutzpartner AG
- Fondatrice du Centre for Digital Responsibility (CDR)
- Membre du conseil d'administration de Metron AG
- Membre du conseil d'administration de Sparkasse Schwyz AG
- Responsable de filière d'études et chargée de cours à la Haute école de gestion de Zurich

2.3.1 ACTIVITÉS

Le tableau ci-dessous présente le nombre de séances du conseil d'administration, du comité d'audit et des risques, du comité de gestion et du comité ESG & Digitalisation, ainsi que la participation individuelle aux séances de chacun des membres.

Tout au long de l'année, le conseil d'administration a régulièrement été informé par la direction de l'évolution des activités. Lors de la séance stratégique annuelle, tenue conjointement avec le conseil de fondation d'Ethos, une réflexion a été menée sur le positionnement de la Fondation Ethos et son engagement au sein de la société civile, ainsi que sur les orientations stratégiques à moyen et long terme de la société Ethos Services SA.

En 2024, le conseil d'administration a mis à jour la matrice des compétences de ses membres, en collaboration avec le conseil de la Fondation Ethos. Les deux conseils ont également revalidé le modèle de gouvernance des deux entités.

PARTICIPATION AUX SÉANCES 2024

MEMBRE	CONSEIL	COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES	COMITÉ DE GESTION	COMITÉ ESG & DIGITALISATION
Beth Krasna	6*	3	4	2
Philippe Doffey	6*	3	-	-
Dominique Becht	6*	-	4	-
Nicole Beiner	6*	3	4	-
Cornelia Diethelm	6*	-	-	2
TOTAL	6	3	4	2

* dont une séance stratégique de deux jours tenue conjointement avec le conseil de fondation d'Ethos en septembre 2024 et deux autres séances conjointes en mars et décembre 2024

2.4 DIRECTION ET ADMINISTRATION

2.4.1 COMPOSITION

La direction d'Ethos Services SA est composée d'un directeur, d'un directeur adjoint et de cinq membres. Le directeur préside la direction, dont les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Les CV détaillés et actualisés sont disponibles sur le [site internet d'Ethos](#).



VINCENT KAUFMANN

(1980, Suisse)

Directeur

Vincent Kaufmann est directeur de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services depuis juin 2015. D'octobre 2020 à janvier 2023, il a également été Head Proxy Voting and Swiss ESG & Engagement ad interim. Il a rejoint Ethos en 2004 comme Corporate Governance Analyst, puis il a travaillé successivement comme Senior Analyst et Deputy Head Corporate Governance. Depuis 2011, il a été membre de la direction d'Ethos Services, responsable en particulier de la gestion de fortune, et directeur adjoint depuis 2013.

Depuis juin 2019, il est membre du comité de Swiss Sustainable Finance.

Après un Master en gestion d'entreprise de l'Université de Genève en 2004, Vincent Kaufmann a obtenu en 2009 le diplôme fédéral d'expert en finance et controlling.



ANTHONY GLOOR

(1981, Suisse)

Directeur adjoint

Anthony Gloor a rejoint Ethos Services SA en 2015 en tant que Head Corporate Services et membre de la direction. Il est Directeur adjoint depuis janvier 2021. Il est responsable de l'administration générale, des finances, des publications et des instruments de communication, des projets informatiques, ainsi que du système de contrôle interne et de la conformité. En parallèle de sa fonction chez Ethos, il est professeur vacataire à la Haute école de gestion de Genève (HES-SO) au sein de la filière « Économie d'entreprise ».

Anthony Gloor est titulaire d'un Master en systèmes d'information et de communication de l'Université de Genève, avec spécialisation en gestion d'entreprise.



FANNY EBENER

(1985, Suisse)

Co-Head Proxy Voting

Fanny Ebener a été nommée Co-Head Proxy Voting et membre de la direction d'Ethos Services en juillet 2024. À ce titre, elle est responsable du domaine des recommandations de vote effectuées par Ethos. Elle est également chargée d'effectuer des analyses des assemblées générales, d'engager le dialogue avec les sociétés, d'effectuer des évaluations environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés, ainsi que de mener des études spécifiques dans le domaine ESG. Fanny Ebener a été engagée en 2009 comme analyste corporate governance. Elle a été nommée Senior Analyst en 2011, puis Senior Proxy Voting Manager en 2018.

Fanny Ebener a obtenu en 2009 un Master en gestion d'entreprise de l'Université de Genève.



DAVID JEANNET

(1982, Suisse)

Head Responsible Investment & Sustainability Research

David Jeannet est Head Responsible Investment & Sustainability Research auprès d’Ethos Services SA. À ce titre, il est responsable du suivi de la gestion externe des fonds, mandats et indices Ethos et des activités liées aux analyses et ratings ESG des sociétés. David Jeannet a rejoint Ethos en janvier 2019 en tant que Senior Business Development Manager.

Après un Master en relations internationales de l’Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) en 2007, David Jeannet a obtenu en 2015 un Diploma of Advanced Studies (DAS) en management durable de l’Université de Genève.



MATTHIAS NARR

(1981, Suisse)

Head Engagement

Matthias Narr est Head Engagement auprès d’Ethos Services SA. À ce titre, il est responsable de la direction du programme de dialogue EEP et des activités d’engagement effectuées par Ethos. Matthias Narr a rejoint Ethos en mars 2017 en qualité de Senior Engagement Specialist. Il est en outre membre du Stewardship Advisory Committee des PRI.

Matthias Narr est titulaire d’un Master en sciences politiques de l’Université de Zurich et de l’Université de Paris X.



ROMAIN PERRUCHOUD

(1983, Suisse)

Co-Head Proxy Voting

Romain Perruchoud a été nommé Co-Head Proxy Voting et membre de la direction d’Ethos Services en juillet 2024. À ce titre, il est responsable du domaine des recommandations de vote effectuées par Ethos. Il est également chargé d’effectuer des analyses des assemblées générales, d’engager le dialogue avec les sociétés, d’effectuer des évaluations environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés, ainsi que de mener des études spécifiques dans le domaine ESG. Romain Perruchoud a rejoint Ethos en qualité d’analyste corporate governance en 2015. Il a été nommé Senior ESG Analyst en 2018, puis Senior Proxy Voting Manager en 2023.

Romain Perruchoud est titulaire d’un Master en droit international et européen ainsi que d’un Master en business law de l’Université de Genève.



MICHAEL SPALDING

(1967, Suisse)

Head Client Relations

Michael Spalding est responsable des relations avec les clients d’Ethos Services depuis 2011. Il a été engagé en 2010 en qualité de Senior Relationship Manager auprès du bureau d’Ethos Services SA à Zurich.

Michael Spalding est économiste d’entreprise, diplômé de la Haute école de gestion de Zurich (HWW). Il est également titulaire du diplôme d’analyste CIIA (Certified International Investment Analyst).

2.4.2 FONCTIONNEMENT

La direction assure la responsabilité de l'administration d'Ethos Services SA. Au 31.12.2024, la société occupait 42 collaborateurs et collaboratrices (15 femmes et 27 hommes) pour 37.1 postes de travail à plein temps (40 personnes et 35.1 postes de travail à plein temps au 31.12.2023). Sept personnes ont été engagées pour des missions temporaires.

Toutes les opérations d'Ethos sont localisées en Suisse, dans les cantons de Genève et de Zurich où l'entreprise paie ses impôts. Ethos respecte strictement les lois et règlements en vigueur en Suisse et se conforme volontairement chaque année à une révision ordinaire de ses comptes.

2.5 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

2.5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération du conseil d'administration est régie par l'article 8 du règlement d'organisation d'Ethos Services SA et l'article 19 des statuts d'Ethos Services SA.

Les honoraires du conseil d'administration d'Ethos Services SA ont été fixés par lui-même. Le rapport de rémunération fait l'objet d'un vote consultatif à l'assemblée générale ordinaire de la société.

La présidente du conseil d'administration d'Ethos Services SA reçoit 30'000 francs annuellement par taux d'activité de 10 %. Sa charge de travail est estimée en 2024 à un taux d'activité de 30 % d'un plein temps.

Le vice-président du conseil d'administration reçoit une indemnité supplémentaire de 3000 francs par an et les présidents des comités de 1500 francs.

Les autres membres du conseil d'administration d'Ethos Services SA reçoivent un montant forfaitaire de 7000 francs par année, ainsi qu'une rémunération par séance à laquelle ils participent. Celle-ci est fonction de la durée de la séance :

Séance < 3 heures	CHF 750
Séance de 3 à 5 heures	CHF 1'125
Séance > 5 heures	CHF 1'500

HONORAIRES VERSÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024

MEMBRE	HONORAIRES
Beth Krasna	CHF 90'000
Philippe Doffey	CHF 20'125
Dominique Becht	CHF 18'250
Nicole Beiner	CHF 19'375
Cornelia Diethelm*	CHF 12'063
TOTAL	CHF 159'813

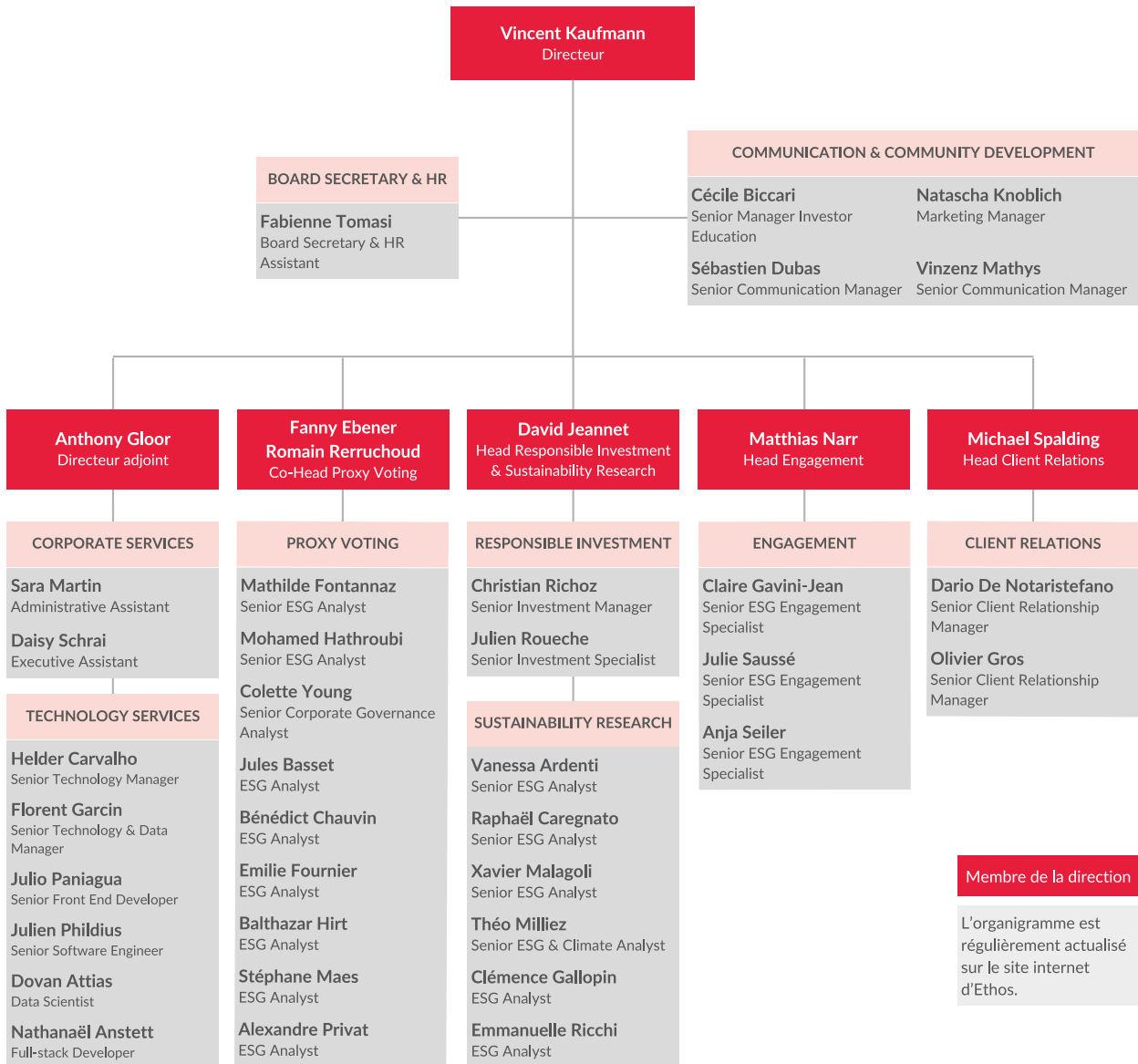
* Pour les séances conjointes entre le conseil de fondation d'Ethos et le conseil d'administration d'Ethos Services SA, C. Diethelm, qui siège aux deux conseils, reçoit 50 % des honoraires de séance par conseil.

2.5.2 DIRECTION ET PERSONNEL

Le conseil d'administration fixe l'enveloppe globale des traitements du personnel, ainsi que la rémunération des membres de la direction. Pour reconnaître la contribution de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices à la croissance continue d'Ethos Services SA, une participation au bénéfice est distribuée au personnel lorsque cela est possible. Pour l'exercice 2024, cette participation a pu être versée et s'est élevée à un montant global de 91'122 francs. La prime a consisté en une somme de 2000 francs par personne, adaptée au taux d'activité et complétée par un montant en fonction des années d'ancienneté (100 francs par année complète).

Pour l'exercice 2024, le montant total des traitements versés par Ethos Services SA s'est élevé à 5'258'095 francs (y compris la participation au bénéfice). En fin d'année, l'échelle des traitements appliquait un ratio de 2.5 entre la rémunération du directeur et la médiane des salaires des autres personnes. Le directeur est la personne la mieux rémunérée. En 2024, il a reçu une rémunération fixe brute de 296'000 francs, ainsi que 4000 francs dans le cadre des primes versées à l'ensemble du personnel.

2.5.3 ORGANIGRAMME D'ETHOS SERVICES SA AU 31.12.2024



2.6 VALEURS ET CONDUITE DES OPÉRATIONS

Ethos Services SA intègre dans toutes ses activités le concept de développement durable et les principes de la [Charte de la Fondation Ethos](#). Cette dernière poursuit les deux buts suivants :

- favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise ;
- promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

En plus de la Charte de la Fondation, d'autres politiques régissent le cadre des opérations ainsi que la conduite d'Ethos Services SA dans le but d'assurer un comportement exemplaire.

Il s'agit des documents suivants :

- [Code de conduite Ethos](#)
- [Règlement concernant les conflits d'intérêts et les cadeaux](#)
- [Human Rights Statement](#)
- [UN Global Compact](#)

Les différents aspects y sont adressés :

2.6.1 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS, DE LA CORRUPTION, DES MÉCANISMES DE COMMUNICATION ET CONFORMITÉ AUX LÉGISLATIONS AINSI QU'AUX RÉGLEMENTATIONS INTERNES

Ethos définit qu'il y a un conflit d'intérêt lorsqu'un membre du conseil de fondation d'Ethos, du conseil d'administration d'Ethos Services, de la direction de la Fondation Ethos ou de la direction d'Ethos Services a des intérêts significatifs d'ordre personnel, financier ou d'autre nature, qui pourraient entrer en conflit avec les intérêts de la Fondation Ethos ou d'Ethos Services.

Dans son document « Règlement concernant les conflits d'intérêts et les cadeaux » Ethos régit l'obligation d'annonce ainsi que le comportement en cas d'annonce. En plus de ce document, l'article 10 du règlement d'organisation d'Ethos Services complète le règlement des conflits d'intérêts.

Le code de conduite d'Ethos applicable à toutes les entités du Groupe Ethos, notamment la Fondation et Ethos Services SA, couvre les sujets tels que le respect des lois et l'intégrité, la loyauté, la concurrence et la corruption, les relations entre le personnel, ainsi que d'autres parties prenantes telles que les membres et actionnaires, la clientèle, les fournisseurs, la société civile et les médias. Les instances dirigeantes d'Ethos veillent à ce que ce code soit respecté et agissent en tant qu'exemple. En cas de violation du code, les articles 7c et 7d prévoient un mécanisme de signalement.

Le code prévoit qu'« Ethos n'offre pas de cadeaux ou d'autres avantages, directs ou indirects, à des tiers ou à leurs proches en vue d'obtenir une décision en sa faveur, une information ou tout autre avantage. »

Tous les contrats d'emploi chez Ethos incluent la prise de connaissance et la confirmation d'un engagement au respect des règlements et codes suivants :

- Code de conduite d'Ethos Services SA (mars 2019)
- Règlement du personnel (décembre 2023)
- Clause de confidentialité RH (janvier 2024)
- Règlement concernant les conflits d'intérêt et les cadeaux (décembre 2018)
- Charte et Directives ASIP (octobre 2011)

Le code de conduite repose sur les valeurs précisées dans la Charte du Groupe Ethos, elle-même fondée sur le concept de développement durable. Cela implique une vision à long terme, un respect des plus hauts standards en matière d'éthique des affaires et une attention à l'ensemble des parties prenantes du Groupe Ethos. En 2024, les directives mentionnées ci-dessus ont été signées par l'intégralité des équipes et des membres des conseils.

Aucun cas de non-conformité ou de corruption n'a été signalé en 2024.

2.6.2 GESTION DES RISQUES CLÉS

Le conseil d'administration a intégré la gestion des impacts négatifs au mécanisme de gestion des risques. Un suivi de différents indicateurs de risques est effectué lors de chaque séance du conseil d'administration, par le biais des informations remontées par la direction. L'équipe de vente joue également un rôle clé dans la gestion des réclamations en étant le premier point de contact avec les clients. Les membres de cette dernière recueillent les retours, documentent les problèmes et s'assurent de leur résolution rapide en collaboration avec les équipes internes concernées.

Aucun risque ne s'est matérialisé en 2024.

2.6.3 TRANSPARENCE ET COMPORTEMENT ANTI-CONCURRENTIEL

Dans un contexte dans lequel le « greenwashing » sur les produits financiers et les pratiques anticoncurrentielles peuvent être un risque significatif de réputation, l'article 4a du code de conduite prévoit qu'« Ethos se comporte de manière loyale et honnête vis-à-vis de ses concurrents et veille à avoir un comportement exemplaire sur les marchés financiers, en particulier dans le cadre de la distribution de ses fonds de placement. ».

À cet effet et par principe de précaution, Ethos se soumet à des audits volontaires de ses fonds pour attester de la véracité des attributs de vente mis en avant.

En 2024, aucune action en justice pour cause de comportement ou pratique anticoncurrentielle contre Ethos n'a été lancée.

2.6.4 LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

L'article 5b du code de conduite d'Ethos, prévoit qu'« Ethos n'accepte aucune forme de discrimination, qu'elle soit basée sur l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la nationalité, la religion ou le handicap ».

Au cours de 2024, aucun cas de discrimination n'a été rapporté.

MESURES D'ANNONCES

En cas de demande de conseils ou de préoccupations, la clientèle d'Ethos s'adresse directement aux Customer Relationship Managers (CRM). L'information est ensuite remontée à la direction et traitée au sein des équipes si nécessaire.

En cas de problèmes de la part des collaborateurs et collaboratrices, ils ont la possibilité de contacter une personne de confiance (voir page 46 dans le chapitre « Responsabilité Social »).

Pour les demandes externes, toute personne peut contacter Ethos par le biais de l'adresse email info@ethosfund.ch. Ethos s'applique à répondre dans les 48 heures.

2.6.5 GOUVERNANCE CLIMATIQUE ET DE DURABILITÉ

La stratégie climatique a été validée par les assemblées générales du Groupe Ethos. La mise en œuvre et l'exécution de la stratégie du Groupe Ethos, y compris la stratégie climatique, incombe au conseil d'administration d'Ethos Services. En 2020, celui-ci s'est doté d'un comité ESG & Digitalisation afin de l'assister dans ses responsabilités en regard du contrôle de l'ESG (pratiques et stratégie) et de la transformation numérique (données, technologie et stratégie d'innovation technologique). En plus des différents enjeux liés à la responsabilité numérique, ce comité dispose des tâches suivantes :

- vérifier le suivi de l'empreinte environnementale d'Ethos Services (énergie, déchets et CO₂) ;
- préparer à l'intention du conseil une revue de l'impact d'Ethos Services en matière ESG comprenant un rapport sur l'inclusion des genres, l'éthique, l'intégrité des affaires et l'impact des activités d'Ethos Services sur la société et l'environnement ;
- soutenir la direction dans l'engagement ESG d'Ethos Services et dans l'application et la mise en œuvre des valeurs définies par la Fondation Ethos.

De son côté, le comité de gestion du conseil d'administration d'Ethos Services est responsable d'approuver, sur proposition de la direction, le lancement de nouveaux produits d'investissement, les changements de méthodologie ainsi que les directives d'investissement des différents fonds et mandats sous conseil en gestion, y compris dans le domaine du changement climatique.

Enfin, la direction d'Ethos Services veille à la mise en œuvre de la stratégie climatique. En 2021, elle a instauré un comité de pilotage chargé d'élaborer un plan d'action climatique devant permettre à Ethos Services d'atteindre son objectif « Net Zero ». Composé du directeur, du responsable de l'administration générale, des responsables de l'Engagement et de l'ESG International, du project manager et de représentants des équipes d'analystes ESG et de gestion, ce comité s'occupe désormais d'implémenter la stratégie climatique et de s'assurer que les objectifs fixés soient atteints.

Le plan d'action climatique élaboré par ce comité de pilotage a été soumis au vote des membres de la Fondation et des actionnaires d'Ethos Services lors des AG 2022. Il a été approuvé à l'unanimité et est disponible sur le site internet d'Ethos.

2.7 ORGANE DE RÉVISION

La révision des comptes de la société Ethos Services est assurée par BDO SA à Genève depuis 2024. L'octroi du mandat à la société BDO SA a été effectué à la suite d'un appel d'offre effectué après dix ans de services du précédent organe de révision (Deloitte). L'organe de révision a un mandat annuel.

Pour l'exercice 2024, les honoraires de révision se sont élevés à 8000 francs pour les comptes de la Fondation Ethos et à 22'000 francs pour les comptes d'Ethos Services SA.

Aucune autre mission que celle liée à la révision des comptes d'Ethos Services SA n'a été confiée à BDO. Pour préserver l'indépendance de BDO, l'audit du rapport de durabilité a été confié à Forvis Mazars.

2.8 POLITIQUE D'INFORMATION

Les différents documents officiels sont disponibles sur notre site internet, ainsi que sur demande auprès du secrétariat d'Ethos Services SA :

Siège
Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich
Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch
T +41 58 201 89 89

3. Responsabilité sociale

Ethos est particulièrement attentif aux conditions de travail de ses collaborateurs et collaboratrices, notamment la formation, l'égalité salariale et le bien-être au travail.

3.1 OPÉRATIONS D'ETHOS

3.1.1 PERSONNEL

Ethos opère uniquement en Suisse et loue des surfaces de bureaux à Genève et à Zurich pour un total de 42 collaboratrices et collaborateurs.

En 2024, Ethos a engagé trois stagiaires et une personne pour une mission temporaire pendant la période des assemblées générales d'actionnaires pour renforcer l'équipe d'analystes. Au terme de leurs stages, les trois stagiaires se sont vus proposer des contrats à durée indéterminée.

Ethos a également eu recours à des agences externes pour le placement de trois personnes pour des missions de très courte durée. Une personne a été engagée au printemps dans le cadre d'un stage de formation en développement informatique. Deux autres personnes ont été engagées en automne pour des stages de formation au sein de l'équipe Engagement.

À ce jour, aucun membre du personnel d'Ethos n'est couvert par des conventions collectives.

INDICATEURS AU 31.12	2024	2023
Nombre d'employés	42	40
Nombre de personnes recrutées au cours de l'année	6	6
• <i>dont femmes</i>	1	0
• <i>dont hommes</i>	5	5
• <i>sur le site de Genève</i>	4	5
• <i>sur le site de Zurich</i>	2	0
Taux de recrutement	14.3 %	15 %

INDICATEURS AU 31.12	2024	2023
Équivalent postes à plein temps	37.1	35.1
• <i>dont femmes</i>	12.1	13.8
• <i>dont hommes</i>	25.0	21.3
Nombre de personnes employées à temps partiel	26	22
• <i>dont femmes</i>	13	10
• <i>dont hommes</i>	13	12
Taux de rotation du personnel	5.0 %	10.8 %*
Taux de rotation du personnel volontaire	2.5 %	8.1 %
• <i>dont femmes</i>	2	2
• <i>dont hommes</i>	0	2
• <i>sur le site de Genève</i>	2	3
• <i>sur le site de Zurich</i>	0	1
Congé maternité	0	0
Congé paternité	0	2
Absences pour cause de maladie par collaboratrice ou collaborateur (moyenne en jours)	7.0	4.3

* y compris un départ à la retraite

Ethos Services SA est affiliée à une caisse de pension qui lui propose des prestations très étendues de prévoyance et de risques, allant bien au-delà des minimums légaux. Le taux d'épargne est identique pour tout le personnel et Ethos Services SA prend à sa charge deux tiers des montants à cotiser.

3.1.2 FORMATIONS

Ethos Services encourage activement la formation continue et contribue régulièrement à la formation et l'encadrement d'étudiants et étudiantes dans le cadre de recherches menées dans les domaines de spécialisation d'Ethos.

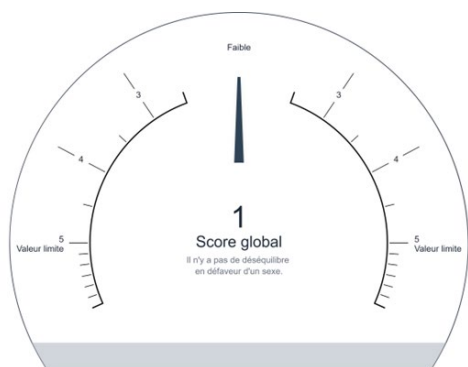
INDICATEURS	2024
Nombre total d'heures de formation dispensées au personnel	348
• nombre moyen d'heures par femme	7.5
• nombre moyen d'heures par homme	8.7
• nombre moyen d'heures : < 30 ans	6.2
• nombre moyen d'heures : de 30 à 50 ans	8.8
• nombre moyen d'heures : > 50 ans	9.0

3.1.3 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ SALARIALE

La politique salariale d'Ethos Services tient uniquement compte des compétences et de l'expérience, indépendamment du genre.

Ethos Services a participé de manière volontaire à l'analyse de l'égalité salariale par le biais de l'utilisation de l'outil « Logib » fourni par la Confédération suisse.

Le score calculé par l'outil indique s'il existe, au niveau de l'entreprise, un déséquilibre entre les femmes et les hommes en comparaison avec ce qui est attendu au vu de la fonction, de l'expérience personnelle et de la formation (plus le score est bas, plus le risque d'inégalité est faible). Ethos a obtenu un score global de 1.0 (aucun déséquilibre en défaveur d'un sexe).



En défaveur des hommes

En défaveur des femmes

DIVERSITÉ D'ÂGE ET DE GENRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	FEMMES	HOMMES
< 30 ans	0	0
30 à 50 ans	0	0
> 50 ans	3	2
TOTAL	3	2

DIVERSITÉ D'ÂGE ET DE GENRE AU SEIN DU PERSONNEL EN POURCENTAGE

	FEMMES	HOMMES
< 30 ans	7.1%	14.3%
30 à 50 ans	23.8%	45.2%
> 50 ans	4.8%	4.8%
TOTAL	35.7%	64.3%

3.1.4 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Dans le but de privilégier le bien-être de son personnel, Ethos Services SA a modifié son règlement en 2022 pour permettre jusqu'à deux jours de télétravail (au lieu d'un jour jusqu'alors) par semaine pour l'ensemble du personnel pour qui la nature du cahier des charges le permet.

Ethos Services propose à ses collaborateurs et collaboratrices 20 semaines de congé maternité et 4 semaines de congé paternité. La rémunération est maintenue à 100 % durant l'intégralité du congé.

Au-delà du bien-être de son personnel, Ethos Services s'occupe aussi de sa santé. À ce sujet un médiateur externe, en tant que « personne de confiance en entreprise », a été mandaté auquel les collaborateurs et collaboratrices ont accès en permanence en cas de besoin, notamment en cas de conflits, harcèlement, violation des réglementations de l'entreprise ou soutien psychologique. L'appel à ce service est confidentiel.

La sécurité au travail étant une priorité, le bâtiment de Genève compte neuf employés et employées formés aux procédures d'évacuation en cas d'incendie. Des exercices d'évacuation sont réalisés chaque année pour garantir leur efficacité.

3.1.5 PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS

Les principaux coûts d’Ethos concernent l’achat de données à l’étranger auprès de grands groupes. Pour tous les autres achats, Ethos privilégie autant que possible les fournisseurs locaux. Au vu de l’importance de la relation avec le partenaire SustainoMetric en Inde, Ethos a mandaté la société Deloitte SA pour effectuer un audit de leur site en Inde pour vérifier la qualité des conditions de travail et le respect des directives en matière de ressources humaines et de sécurité mentionnées durant l’appel d’offre.

Par ailleurs, aucun fournisseur d’Ethos n’a été identifié comme présentant un risque de non-conformité avec ses dispositions d’achats responsables. Ces premières dispositions ont été élaborées en 2014. Ethos prévoit de les revoir et de les mettre à jour courant 2025.

3.2 ACTIVITÉS D’ETHOS

À travers ses critères d’exclusion dans ses activités d’investissement et son dialogue actionnarial, Ethos s’applique à avoir un impact sur les thèmes sociaux du développement durable.

3.2.1 CRITÈRES D’EXCLUSION

Les entreprises, en particulier les entreprises multinationales cotées en bourse qui sont actives dans un contexte global, doivent s’engager à avoir une conduite socialement responsable. Elles doivent respecter les lois (nationales et internationales), les standards de bonne pratique internationalement reconnus, ainsi que les droits humains et du travail. Le respect des droits humains doit avoir lieu partout où les sociétés opèrent mais également au niveau de la chaîne d’approvisionnement, en particulier lorsque l’entreprise représente une partie importante du chiffre d’affaires des fournisseurs.

Des violations des droits humains au sein de l’entreprise ou dans sa chaîne d’approvisionnement peuvent conduire à l’exclusion d’une société.

Les critères d’exclusion sont les suivants :

- violation des droits humains et discrimination ;
- travail forcé et travail des enfants ;
- interdiction du regroupement et des pratiques syndicales ;
- environnement de travail inadéquat et dangereux ;
- impact sur des sites du patrimoine mondial.

3.2.2 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Via ses prestations d’engagement (« Engagement Pools » et services d’engagement), un dialogue direct avec les entreprises suisses et certaines entreprises sélectionnées à l’étranger, ainsi que des campagnes collectives au niveau international sont menées tout au long de l’année pour aborder divers enjeux sociaux.

Les thèmes communs abordés avec les entreprises, tant au niveau suisse qu’international, incluent l’adoption de politiques transparentes en matière de droits des travailleuses et travailleurs, la publication d’indicateurs clés en ressources humaines, ainsi que l’élaboration d’un code de conduite à destination des fournisseurs.

Au niveau international, le pool d’engagement mène en plus des discussions sur la mise en place de mécanismes de diligence raisonnable pour garantir le respect des droits humains et sur l’introduction d’un salaire de subsistance dans les chaînes d’approvisionnement.

ENGAGEMENT POOL SUISSE EN 2024

À la fin de l’année 2024, 65 % des entreprises ciblées avaient mis en place un système de gestion de la santé et de la sécurité, tandis que 84 % publiaient des indicateurs y afférents. De plus, 90 % des entreprises disposaient d’une politique satisfaisante sur la diversité et la non-discrimination, et 86 % avaient défini des exigences claires envers leurs fournisseurs.

ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL EN 2024

Travail forcé dans les chaînes d’approvisionnement des entreprises européennes du secteur technologique

En septembre 2020, Ethos a lancé une campagne d’engagement direct visant à encourager six entreprises technologiques européennes à adopter des pratiques efficaces pour lutter contre le travail forcé. Des lettres leur ont été adressées afin de solliciter la mise en œuvre de politiques et de pratiques structurées autour de plusieurs axes clés : engagement et gouvernance, traçabilité et évaluation des risques, pratiques d’achat, recrutement, expression des travailleurs et travailleuses, suivi avec les fournisseurs, et mesures de remédiation. Grâce aux progrès significatifs réalisés par ces entreprises, la campagne a été officiellement clôturée à la fin de l’année 2024. Grâce à cette campagne, les entreprises ont étendu leurs mécanismes de plainte ou amélioré leurs pratiques en matière de protection des travailleurs et travailleuses migrants afin de leur faire rembourser d’éventuels frais de recrutement.

CAMPAGNES SOCIALES DE L'EEP INTERNATIONAL EN 2024

NOMBRE DE CAMPAGNES	NOMBRE D' ACTIONS MENÉES	NOMBRE D'ENTREPRISES ENGAGÉES
18	251	1'048

Plateforme des investisseurs pour les salaires de subsistance

En 2022, l'Ethos Engagement Pool International a rejoint la campagne collective d'investisseurs « Platform Living Wage Financials » (PLWF), ciblant une trentaine d'entreprises de l'industrie textile. Deux ans plus tard, en 2024, la plateforme bénéficiait du soutien de 24 institutions financières, représentant un montant total de 7000 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Au cours de cette même année, la méthodologie d'évaluation des entreprises du secteur de l'habillement a été actualisée afin d'inciter à une plus grande transparence, notamment sur les chaînes d'approvisionnement et les politiques salariales. Ethos a joué un rôle clé dans cette révision. Par ailleurs, des engagements concrets ont été menés avec 33 entreprises de ce secteur. Parmi ces entreprises, Burberry, Coats, Kering, Moncler, Nike et VF ont chacune perdu une place alors que Marks & Spencer et Primark ont pu améliorer leur score à la suite de meilleures pratiques contribuant au paiement d'un salaire de subsistance dans les chaînes de valeur.

Pour plus d'information sur les actions d'engagement menées en 2024, vous trouverez sur notre site internet les résumés des activités 2024 des pools suisse et international.

- [résumé des activités 2024 de l'EEP Suisse](#)
- [résumé des activités 2024 de l'EEP International](#)



4. Responsabilité numérique

Ethos a mis en place une politique claire en matière de responsabilité numérique. Le conseil d'administration possède un comité ESG & Digitalisation pour l'assister, notamment dans le domaine de la transformation numérique responsable.

4.1 OPÉRATIONS D'ETHOS

Dans le cadre de ses analyses, Ethos Services collecte ou achète des données publiquement disponibles sur les sociétés analysées et a mis en place des processus d'automatisation du traitement des données.

En matière de données personnelles, Ethos Services restreint la collecte de données au minimum nécessaire pour ses opérations.

En 2023, les sites internet d'Ethos ont été entièrement revus pour renforcer la responsabilité et la sobriété numérique. Cela a en particulier conduit à :

- réduire au strict minimum le nombre de cookies et autres traceurs actifs sur les sites ;
- cesser toute transmission de données à Google et stocker les données collectées en Suisse, notamment en remplaçant Google Analytics par une solution hébergée sur les serveurs d'Ethos.

Les sites internet d'Ethos respectent notamment les directives suivantes :

- aucune donnée personnelle n'est vendue ni transmise à des tiers ;
- lors de l'accès à la plateforme client, Ethos Services collecte des données d'accès et d'utilisation et a accès à l'activité du client, ceci uniquement afin de garantir un niveau de sécurité élevé et une optimisation des performances du site ;
- lors de l'accès au site internet public, Ethos Services enregistre uniquement des données d'utilisation non personnelles. Ces données sont conservées pendant 26 mois et peuvent être utilisées dans des buts statistiques internes à Ethos Services ou pour des objectifs d'optimisation des performances du site ;

- lors de l'enregistrement d'une adresse électronique aux newsletters d'Ethos Services, les données sont stockées dans une banque de données séparée, qui ne possède aucun lien avec des fichiers journaux anonymes. L'enregistrement des données peut être annulé à tout moment.

Ethos Services n'utilise ni d'algorithme, ni de technique de profilage dans le cadre du traitement des données personnelles.

Des audits de sécurité et de protection de données sont effectués régulièrement avec des prestataires externes. Ces audits incluent la protection des données d'Ethos Services, de son personnel et de sa clientèle. Une nouvelle campagne de formation du personnel à la sécurité informatique et à la protection des données a été lancée en 2022.

Depuis 2023, Ethos Services privilégie l'achat d'équipement informatique reconditionné, notamment pour les ordinateurs, écrans et tablettes. Ceci a permis de diviser par deux l'empreinte environnementale liée à son utilisation du numérique (équipement, traitement et stockage des données).

Au cours de 2024, Ethos n'a reçu aucune plainte en lien avec la sécurité et la protection de ses données et aucune fuite ni perte de données n'a eu lieu.

4.2 ACTIVITÉS D'ETHOS

À travers son implication dans la sensibilisation de la société civile, Ethos Services a participé en 2024 à quatre formations externes afin de présenter les enjeux de la transition numérique des entreprises, ainsi que les attentes d'Ethos en matière de responsabilité numérique.

4.2.1 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Depuis 2021, Ethos mène un dialogue direct avec les entreprises suisses et organise des campagnes d'engagement directes et collectives à l'international, dans le cadre de ses prestations d'engagement (« Engagement Pool » et services d'engagement), afin de traiter la question de la responsabilité numérique.

ENGAGEMENT POOL SUISSE EN 2024

En Suisse, le dialogue a porté sur 48 entreprises du SMI Expanded. Un « Engagement Paper » définissant des attentes claires sur ce sujet leur avait été adressé en 2020. Depuis, Ethos a publié, trois années consécutives, une étude pour évaluer les progrès des entreprises suisses. Entre la première étude en janvier 2022 et la troisième en décembre 2023, Ethos a mené un dialogue approfondi avec l'ensemble des entreprises concernées. Ces échanges, nombreux durant cette période, devraient s'intensifier à l'avenir, compte tenu des opportunités significatives d'amélioration dans le domaine de la responsabilité numérique.

À la fin de l'année 2024, sept entreprises avaient publié des principes en matière de responsabilité numérique, et sept autres des principes concernant l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle. Par ailleurs, 42 entreprises avaient adopté une stratégie en matière de cybersécurité.

ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL EN 2024

Engagement des investisseurs sur les entreprises TIC et la santé mentale

Au niveau international, Ethos a rejoint en mars 2023 un groupe d'investisseurs institutionnels pour lancer une campagne d'engagement avec des entreprises technologiques, visant à réduire les impacts négatifs potentiels sur la santé mentale de leurs technologies.

En 2024, cet engagement a concerné 15 entreprises. À travers diverses réunions par téléphone et visioconférence, des pratiques exemplaires ont été identifiées parmi les entreprises ciblées. Ces travaux ont conduit à la publication, en novembre 2024, d'un guide destiné aux investisseurs, conçu pour les accompagner dans leurs futurs engagements sur ces thématiques.

CAMPAGNES NUMÉRIQUES DE L'EEP INTERNATIONAL EN 2024

NOMBRE DE CAMPAGNES	NOMBRE D' ACTIONS MENÉES	NOMBRE D'ENTREPRISES ENGAGÉES
4	54	194

Pour plus d'information sur les actions d'engagement menées en 2024, vous trouverez sur notre site internet les résumés des activités 2024 des pools suisse et international.

- [résumé des activités 2024 de l'EEP Suisse](#)
- [résumé des activités 2024 de l'EEP International](#)



5. Responsabilité environnementale

Ethos a pour ambition d'être exemplaire en appliquant les meilleures pratiques ESG qu'elle recommande aux entreprises cotées. Cette démarche se traduit par un effort constant pour réduire l'empreinte environnementale et climatique de ses investissements et de ses activités opérationnelles.

5.1 OPÉRATIONS D'ETHOS

Ethos opère depuis deux bureaux à Genève et à Zurich et emploie 42 personnes, dont 35 à Genève et 7 à Zurich.

En tant qu'acteur durable, Ethos se fixe des objectifs de responsabilité environnementale et climatique dans ses opérations depuis de nombreuses années. Ethos a ainsi pris les diverses mesures suivantes afin de réduire son empreinte environnementale et climatique.

5.1.1 ÉNERGIE

- sauf situation exceptionnelle, l'ensemble des déplacements professionnels des collaborateurs et collaboratrices en Suisse s'effectuent en transports publics ;
- les émissions de CO₂ des vols en avion qui ne peuvent être évités sont compensées par une contribution financière à la Fondation MyClimate qui favorise entre autres la promotion des énergies renouvelables ;
- l'abonnement annuel aux transports publics ainsi qu'aux parkings à vélos est remboursé au personnel d'Ethos dans le but d'encourager la mobilité douce pour se rendre au travail ;
- tout le courrier envoyé par poste bénéficie du label « pro clima » décerné par la Poste suisse ;
- les bureaux de Genève et de Zurich utilisent l'énergie électrique 100 % renouvelable ;

- le siège principal du Groupe Ethos a déménagé en 2020 dans un bâtiment labellisé Minergie qui répond aux meilleurs standards de la certification DGNB (« Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen »).

VUE D'ENSEMBLE DES KM PARCOURUS PAR LE PERSONNEL D'ETHOS POUR SE RENDRE AU BUREAU

MOYENS DE TRANSPORT	KM PAR MOYEN DE TRANSPORTS	MOYEN DE TRANSPORT EN %
Transports publics	198'980	81.3 %
Voiture	5'448	2.2 %
Voiture électrique	17'216	7.0 %
Deux-roues motorisés (moto, scooter)	3'737	1.5 %
Vélo, vélo électrique et marche à pied	19'503	8.0 %
Total	225'381	100 %

5.1.2 DÉCHETS

L'ensemble des publications se font sur du papier recyclé entièrement à base de vieux papiers.

Les bureaux de Genève et de Zurich ont mis en place un dispositif de tri des déchets qui permet de recycler les matières valorisables.

Les déchets recyclés sont constitués de

- 39.5 % de papier et carton ;
- 48.1 % de compost ;
- 10.7 % de verre ;
- 1.8 % d'aluminium et fer blanc.

5.1.3 CONSOMMATION D'EAU

À la demande d'Ethos, à l'installateur sanitaire a effectué une régulation de l'alimentation des robinets dans le but de réduire le débit et ainsi la consommation générale.

Les données présentées dans le tableau à la page suivante sont calculées par le biais de MyClimate et constituent des moyennes pour ce qui concerne les déchets et l'eau.

5.1.4 PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS

Ethos Services s'engage continuellement auprès de ses fournisseurs afin de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables. Les prestataires choisis pour l'hébergement internet utilisent ainsi uniquement des énergies renouvelables.

Des premières dispositions d'évaluation d'impacts environnementaux des fournisseurs ont été élaborées en 2014 et Ethos prévoit de les revoir et de les mettre à jour courant 2025.

ENVIRONNEMENT	2022	2023	2024
Consommation bureau (kWh)	12'528	14'130	13'820
• dont énergie renouvelable	100 %	100%	100 %
Chauffage / refroidissement (kWh)	37'600	29'015	43'815
Consommation mazout (litres)	1'719	2'216	2'463
Consommation papier (pages A4)	141'634	65'403	52'726
• dont papier recyclé	100 %	100 %	100 %
Génération de déchets en kg			1'400
• dont recyclé			370
Consommation d'eau (en m3)	144.75	179.86	189.00
Consommation papier (kg par EPT)	26.3	10.4	8.0
Nombre de vols professionnels (aller-retour)	3	3.5	2

5.2 ACTIVITÉS D'ETHOS

Au niveau de ses activités, Ethos recourt à plusieurs leviers qui lui permettent d'avoir un impact sur la responsabilité environnementale et climatique des entreprises.

5.2.1 CRITÈRES EXCLUSIONS

Les principes d'exclusion constituent le premier levier. Ethos exclut ainsi de ses fonds placement les entreprises qui produisent des biens ou qui sont actives dans des secteurs considérés comme incompatibles avec les valeurs de sa Charte.

En termes de produits et de secteurs d'activités nuisibles à l'environnement, on retrouve les secteurs de l'énergie nucléaire, du charbon thermique et des énergies fossiles d'origines non-conventionnelles.

En termes de comportements, Ethos exclut de ses fonds de placement toute entreprise qui a des impacts directs et négatifs sur l'environnement dus à l'utilisation des ressources, la production de déchets et de rejets divers, mais aussi indirects tout au long du cycle de vie de ses produits depuis leur conception jusqu'à leur démantèlement. Le non-respect du principe de

précaution dans le processus de production des entreprises ou au niveau des produits fabriqués peut aussi conduire à l'exclusion d'une société. Par ailleurs, les entreprises qui contribuent significativement au réchauffement climatique sans pour autant prendre de mesures convaincantes pour réduire leur impact peuvent également être exclues.

Les comportements qui mènent à l'exclusion sont les suivants: dommages environnementaux majeurs, violation du principe de précaution, techniques industrielles désuètes, techniques d'extraction minière ou pétrolière non-conventionnelles, impact sur le réchauffement climatique, qualité des infrastructures, impacts sur les écosystèmes et la biodiversité.

5.2.2 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Les deux pools d'engagement suisse et international sont en dialogue continu avec les entreprises, soit directement, soit par le biais de campagnes collectives, sur le thème de la biodiversité. Ce thème a été introduit en 2021 au niveau international et en 2024 au niveau suisse.

Il regroupe la diversité au sein des espèces terrestres, marines et des différents écosystèmes. Il s'agit d'un thème vaste et complexe et le dialogue se concentre sur la déforestation, la protection des océans et l'accès à l'eau ainsi que sur la pollution plastique.

ENGAGEMENT POOL SUISSE EN 2024

Ce thème a été introduit début 2024 par les membres de l'EEP Suisse. Les échanges avec les sociétés en sont principalement au stade introductif et ont majoritairement lieu au travers de campagnes d'engagement collectives internationales qui ciblent des entreprises suisses.

ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL EN 2024

Déforestation dans les chaînes de valeur du bœuf et du soja

En août 2021, Ethos a lancé une campagne pour inciter les entreprises liées à la chaîne de valeur du bœuf et du soja à adopter des pratiques préventives contre la déforestation. Lors de la quatrième année, les résultats sont restés majoritairement inchangés, avec une seule entreprise ayant progressé, dans un contexte marqué par le report d'un an de la loi européenne sur la déforestation.

CAMPAGNES SUR LA BIODIVERSITÉ MENÉES EN 2024 PAR L'EEP

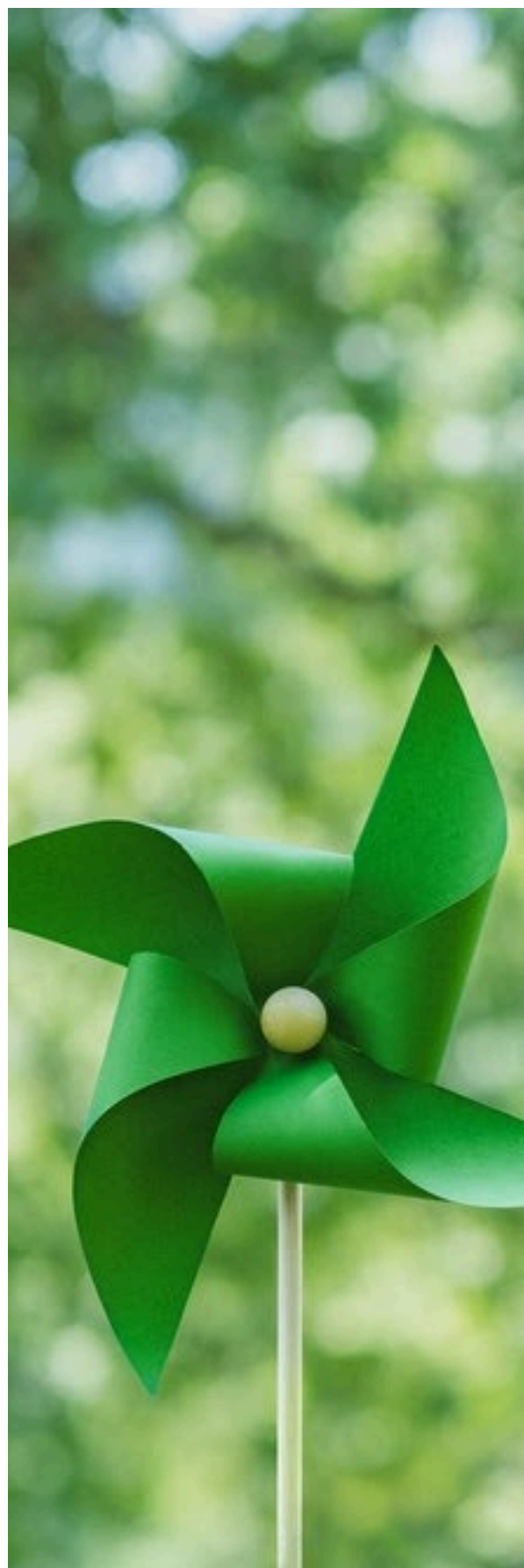
NOMBRE CAMPAGNES	NOMBRE ACTIONS	NOMBRE ENTREPRISES
10	125	251

Nature Action 100

À l'été 2023, Ethos, avec un groupe d'investisseurs institutionnels coordonnés par l'IIGCC et d'autres réseaux mondiaux, a lancé une campagne collective pour inciter entreprises et régulateurs à réduire leur impact sur la nature et la biodiversité. Cent entreprises, ayant un impact significatif sur la perte d'habitat, la surexploitation des ressources et la pollution, ont été ciblées pour adopter des mesures concrètes. Les premières évaluations montrent une marge de progression importante. Ethos a également engagé le dialogue avec Nestlé, Novartis et Roche, qui se sont montrées réceptives.

Pour plus d'information sur les actions d'engagement menées en 2024, vous trouverez sur notre site internet les résumés des activités 2024 des pools suisse et international.

- [résumé des activités 2024 de l'EEP Suisse](#)
- [résumé des activités 2024 de l'EEP International](#)



6. Responsabilité climatique

Ethos s'applique à réduire son empreinte climatique en permanence. Cela concerne à la fois ses propres opérations et ses activités d'investissement, qui génèrent un impact important.

En décembre 2021, Ethos a rejoint l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM) et s'est ainsi formellement engagé à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) à un niveau compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris d'ici à 2050. Une stratégie climatique détaillée a ainsi été préparée et un plan précis, avec des objectifs climatiques intermédiaires, a été soumis au vote des membres de la Fondation et des actionnaires d'Ethos Services et approuvé à l'unanimité lors de l'assemblée générale 2022.

En signant l'initiative NZAM, Ethos s'est également engagé à présenter, chaque année, des informations sur le niveau d'atteinte de ses objectifs climatiques et de soumettre un rapport sur les progrès réalisés au vote annuel de ses membres et actionnaires. Ce plan, dont la première étape arrivera à échéance fin 2025, doit être régulièrement révisé et les objectifs mis à jour en conséquence.

De plus, Ethos a également mis en place un système de gouvernance et de gestion des risques et des opportunités liées au changement climatique qui répond aux critères de la « Task Force on Climate-Related Financial Disclosures » (TCFD). Ces éléments ont été décrit en détail dans le [rapport de gouvernance et de durabilité 2023](#) et n'ont pas évolué en 2024.

6.1 STRATÉGIE CLIMATIQUE

La grande majorité des émissions de GES qui peuvent être attribuées à Ethos Services proviennent des entreprises dans lesquelles les fonds de placement Ethos sont investis. Ethos Services dépend ainsi de la décarbonation de ces entreprises pour réduire sa propre empreinte carbone. Cela étant, Ethos Services dispose de plusieurs leviers pour inciter les entreprises à réduire leurs émissions de GES, que ce soit par le dialogue ou via d'autres mesures de l'actionariat actif telles que le dépôt de résolutions d'actionnaires par exemple. En revanche, elle ne dispose pas d'un contrôle direct sur le résultat.

C'est partant de ce constat que la stratégie climatique a été construite. Ethos Services s'est ainsi fixé des objectifs de moyens pour s'assurer de tout mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de protection du climat « Net Zero » basés sur la science. Ethos Services s'est également fixé des objectifs de résultats, à savoir la réduction effective des émissions de GES des fonds de placement Ethos. Le suivi des objectifs de résultats livre les informations nécessaires pour juger de l'ambition et de l'efficacité des objectifs de moyens.

Enfin, pour ce qui concerne l'impact climatique de ses propres activités opérationnelles, Ethos Services s'est fixé des objectifs de résultats puisqu'elle dispose à ce niveau d'un contrôle direct sur ses opérations.

6.1.1 OBJECTIFS CLIMATIQUES

OBJECTIF 1

Réduire les émissions liées à ses propres activités opérationnelles, directes et indirectes, de 20 % par équivalent plein temps d'ici à 2025 par rapport à l'année de référence 2020.

OBJECTIF 2

Réduire l'intensité des émissions de GES (domaines 1, 2 et 3 amont et aval) par million de francs investi, soit l'empreinte carbone, dans chaque fonds de placement Ethos Services en actions par rapport à l'année de référence 2019 de :

- 34.5 % d'ici à 2025 ;
- 56.0 % d'ici à 2030 ;
- 91.5 % d'ici à 2050.

OBJECTIF 3

Aligner l'ensemble des fonds de placement Ethos Services sur une trajectoire de température globale bien inférieure à 2 °C et aussi proche que possible de 1.5 °C d'ici à 2030 au plus tard.

Les objectifs de réduction des émissions de GES d’Ethos Services se basent sur les exigences de l’initiative NZAM et sur les recommandations de la « Science Based Targets initiative » (SBTi)¹ pour le secteur financier.

En vue d’atteindre les objectifs 2 et 3, Ethos Services s’est fixé des objectifs intermédiaires et individuels pour chaque fonds d’investissement proposé à sa clientèle. Concrètement, il s’agit de s’assurer qu’une partie prédéfinie des actifs de ces fonds seront investis, d’ici 2025, 2030 et 2040, dans des entreprises qui se seront elles-mêmes fixé des objectifs de réduction de leurs émissions de GES basés sur la science et validés par un organisme indépendant, tel que la SBTi ou équivalent, comme étant conformes à un scénario d’un réchauffement climatique limité à 1.5 °C (voir tableau ci-dessous).

OBJECTIFS DES FONDS ETHOS

FONDS ETHOS	2025	2030	2040
Ethos - Equities Sustainable World ex CH	50 %	80 %	100 %
Ethos - Equities CH indexed Corporate Governance	50 %	80 %	100 %
Ethos II – Ethos Swiss Sustainable Equities	50 %	80 %	100 %
Vontobel Fund (CH) - Ethos Equities Swiss Mid & Small	33 %	66 %	100 %
Clartan - Ethos ESG Europe Small & Mid Cap	50 %	80 %	100 %

Pourcentages des entreprises devant avoir des objectifs de réduction compatibles avec un réchauffement limité à 1.5 °C et validés par la SBTi.

Les objectifs climatiques que s’est fixé Ethos Services ont été revus et validés par l’initiative NZAM en 2022.

6.1.2 MOYENS D’ACTIONS

Pour atteindre ses objectifs climatiques, Ethos a élaboré une stratégie climatique axée sur trois moyens d’actions :

ACTION 1

Réduire ses propres émissions directes et indirectes (hors investissement)

ACTION 2

Réduire les émissions liées aux fonds de placement proposés par Ethos

ACTION 3

Accompagner et aider ses membres et ses clients à réduire leurs émissions

6.2 OPÉRATIONS D’ETHOS

Comme mentionné précédemment, Ethos Services s’efforce de limiter autant que possible l’impact environnemental et climatique de ses propres opérations avec pour objectif de réduire ses émissions directes de GES de 20 % d’ici à 2025 par rapport à l’année de référence 2020.

En 2024, Ethos a ainsi continué de mettre en œuvre deux mesures phares qui ont été spécialement adoptées à cet effet en 2023. Tout d’abord, privilégier le format numérique pour l’envoi de toutes les communications officielles aux membres de la Fondation Ethos et à la clientèle d’Ethos Services. Grâce à cette mesure, il a été possible de réduire la consommation de papier recyclé de 63 % par rapport à 2022. La quantité de papier consommée par personne et quant à elle passée de 26.3 kg en 2022 à 8 kg en 2024. Deuxièmement, il a été décidé que désormais, et dans la mesure du possible, seul du matériel informatique reconditionné serait acheté. Par conséquent, l’ensemble des ordinateurs qui ont été achetés en 2024 pour répondre à la croissance des effectifs étaient des appareils reconditionnés, à l’exception d’un appareil neuf.

¹ Organisation indépendante dont l’un des objectifs est de valider l’alignement des objectifs climatiques des entreprises sur différents scénarios de réchauffement (1,5 °C, moins de 2 °C et 2 °C).

ÉMISSION DES GES HORS FONDS ETHOS (EN TONNES DE CO₂E)

	BASELINE 2020	2022	2023	2024	OBJECTIF 2025
Émissions domaine 1 ⁽¹⁾	8.7	5.8	6.0	6.7	
Émissions domaine 2 ⁽¹⁾ Market-based*	0.2	1.8	1.8	2.6	
Domaine 3.1 Biens et services achetés	Non disponible		4.9	4.0	
Domaine 3.2 Biens d'équipement			2.4	2.6	
Domaine 3.3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie			8.1	11.2	
Domaine 3.4 Transport et distribution en amont			0.0	0.0	
Domaine 3.5 Déchets générés par les opérations			0.4	0.6	
Domaine 3.6 Voyages d'affaires			9.2	7.9	
Domaine 3.7 Déplacements des employés			9.6	10.8	
Domaine 3.15 Investissements (page 55)				Page 55	Page 55
Émissions domaine 3 (hors catégorie 15) ⁽¹⁾	16.2	36.3	26.1	37.0	
Total des émissions selon GHG Protocol (hors catégorie 15)⁽¹⁾	25.1	43.8	33.9	46.4	
Émissions par EPT	1.11	1.45	0.96	1.24	0.89

* domaine 2 - location-based 2024 : 3.7t CO₂e

COMMENTAIRES SUR LE BILAN CO₂ 2024

Les émissions de GES des domaines 1 et 2 ont légèrement augmenté en 2024. Cette augmentation est liée en particulier à l'agrandissement des bureaux à Genève qui s'étendent désormais sur 900 m² afin de pouvoir répondre à la hausse des effectifs. Les émissions du domaine 3 ont également augmenté en 2024 principalement en raison de l'achat d'énergie pour les bureaux de Zurich qui restent pour l'instant chauffés au mazout.

Par conséquent, les émissions de GES par équivalent plein temps (EPT), hors fonds d'investissement, s'élèvent à 1.24 tonnes de CO₂e, en hausse par rapport à 2023. Cette hausse s'explique en grande partie par la prévision de la croissance future des équipes qui a nécessité des investissements dans les surfaces de bureau en 2024.

Ethos va poursuivre ses efforts en 2025 afin de pouvoir atteindre son objectif d'ici la fin de l'année et se fixer de nouveaux objectifs pour le prochain cycle de son plan climatique.

6.3 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT D'ETHOS

Comme mentionné précédemment, Ethos s'est fixé deux objectifs distincts concernant les émissions de GES liées à ses activités d'investissement. Premièrement, Ethos a pour objectif de réduire l'intensité carbone par million de francs investi de ses fonds actions, soit l'empreinte carbone, de 91.5 % d'ici à 2050 – avec un premier objectif intermédiaire de -34.5 % d'ici à 2025. Deuxièmement, Ethos a pour objectif d'aligner la température induite par l'ensemble de ses fonds de placement sur une trajectoire d'un réchauffement climatique bien inférieur à 2 °C et aussi proche que possible de 1.5 °C d'ici à 2030.

En 2024, Ethos a donc maintenu ses efforts pour réduire l'empreinte carbone de ses fonds de placement. Si de nouvelles exclusions n'ont pas encore été formulées, le dialogue actionnarial avec les entreprises incluses dans les fonds Ethos s'est poursuivi afin de les inciter à réduire leurs émissions de GES et à se fixer des objectifs de réduction validés par la science (SBTi ou équivalent).

En Suisse, Ethos a ainsi mené un total de 283 actions d'engagement, notamment avec Holcim et Nestlé, les deux principaux émetteurs industriels de GES du pays. Le dialogue a été particulièrement intense durant la saison des AG. Les entreprises cotées en Suisse devaient en effet publier un rapport de durabilité et le soumettre, pour la première fois, au vote de leurs actionnaires ce qui a permis à Ethos de leur rappeler ses exigences pour approuver de tels rapports, notamment concernant les stratégies et les objectifs climatiques. À ce titre, on peut noter que parmi les 150 plus grandes entreprises cotées en Suisse, 33 ont désormais des objectifs climatiques qui ont été validés pas la science. Soit sept de plus qu'en 2023.

En plus de ses activités de dialogue avec les entreprises, Ethos recourt à d'autres mesures de l'actionnariat actif pour inciter les entreprises à réduire leurs émissions de GES, à commencer par le fait de voter aux AG. Durant la saison des AG 2024, Ethos s'est opposé à la réélection de 52 membres d'un conseil d'administration en raison d'une stratégie climatique jugée comme étant insuffisante. Ethos a aussi participé au dépôt de trois résolutions d'actionnaires directement ou indirectement liées à des enjeux climatiques en 2024, soit aux AG de Shell, TotalEnergies et Yara International. En tout, Ethos a soutenu 91 résolutions d'actionnaires liées à des enjeux climatiques en 2024.

Pour ce qui concerne le dialogue avec les entreprises cotées hors de Suisse, Ethos et les membres de l'EEP International ont lancé en juin 2023 une campagne d'engagement direct avec dix grands émetteurs de GES de l'indice MSCI World. L'objectif de cette campagne, qui s'est poursuivie en 2024, est que ces entreprises mettent en place des stratégies « Net Zero » crédibles, en se fixant notamment des objectifs de réduction de leurs émissions de GES fondés sur la science et validés comme tels par une organisation externe, mais également en s'assurant que le conseil d'administration bénéficie d'une expertise suffisante en matière de climat et que la rémunération variable de la direction générale soit en partie liée à l'atteinte des objectifs climatiques.

Cette campagne constitue une première étape avant d'éventuelles mesures d'intensification et, en fin de compte, d'exclusion pour les entreprises qui se montreraient réticentes aux changements nécessaires à la transition énergétique. À ce titre, Ethos a décidé d'exclure de ses fonds d'investissement à partir de 2025 toute entreprise active dans le secteur des énergies fossiles qui ne se sera pas fixé d'objectifs de réduction validés par la science.

Ethos et les membres de l'EEP sont également membres de nombreuses campagnes d'engagement qui ont pour objectif d'inciter les entreprises à agir davantage pour réduire leur empreinte carbone. Ethos est notamment responsable du dialogue avec Nestlé, Holcim et Thyssenkrupp dans le cadre de l'initiative « Climate Action 100+ ». Au total, Ethos et les membres de l'EEP International ont participé à dix campagnes liées à la question climatique en 2024, ciblant plus de 1700 entreprises.

Grâce à cet engagement et à la pression grandissante des investisseurs, le nombre d'entreprises qui disposent d'objectifs de réduction de leurs émissions validées par la science (SBTi ou équivalent) a continué de progresser en 2024. Les cinq fonds actions proposés par Ethos au moment de la mise en place de sa stratégie climatique ont ainsi atteint leur objectif qui est d'avoir au moins 50% des actifs (33% pour le fonds investi dans les petites et moyennes capitalisations suisses) investis dans des entreprises dont les objectifs climatiques ont été validés par la science (voir tableau p. 54).

CAMPAGNES SUR LE CLIMAT MENÉES EN 2024 PAR L'ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL

NOMBRE DE CAMPAGNES	NOMBRE D'ACTIONS MENÉES	NOMBRE D'ENTREPRISES ENGAGÉES
10	221	1'731

Pour plus d'information sur les actions d'engagement menées en 2024, vous trouverez sur notre site internet les résumés des activités 2024 des pools suisse et international.

- [Résumé des activités 2024 de l'EEP Suisse](#)
- [Résumé des activités 2024 de l'EEP International](#)

6.3.1 COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS CO₂ 2024

En l'absence des données sur les émissions 2024 des entreprises détenues en portefeuille, Ethos Services a décidé (comme l'année dernière) de ne pas présenter les émissions de GES liées aux fonds de placement pour l'année écoulée. Ces chiffres n'auraient en effet tenu compte que des changements dans la composition des portefeuilles et auraient dû être révisés dans les rapports ultérieurs avec la prise en compte des émissions de l'année 2024 (publiées par les entreprises d'ici fin 2025).

Entre 2022 et 2023, soit la dernière année pour laquelle les données étaient disponibles au moment de la publication de ce rapport, l'empreinte carbone des fonds en actions a légèrement baissé. Par rapport à l'année de référence 2019, et surtout si l'on tient compte des émissions du domaine 3 amont et aval, elle est toutefois restée relativement stable malgré les efforts entrepris par Ethos pour inciter les entreprises incluses dans les portefeuilles à réduire leurs émissions de GES. Cela s'explique par plusieurs facteurs. En particulier, le fait que plus les entreprises font preuve de davantage de transparence et publient leurs émissions de GES, ce qui est évidemment souhaitable et nécessaire, plus leurs émissions et la part qui en est attribuable aux actionnaires augmentent. C'est ce qui s'est passé en 2022 et en 2023 avec un nombre toujours grandissant d'entreprises qui publient et revoient leurs émissions de GES passées avec davantage de robustesse. Ethos va poursuivre ses efforts en 2025 afin de pouvoir atteindre son objectif d'ici la fin de l'année et se fixer de nouveaux objectifs pour le prochain cycle de son plan climatique. En particulier,

Ethos et ses partenaires bancaires vont continuer d'intégrer les deux méthodologies d'évaluation des entreprises développées par Ethos – impact positif et « Climate transition ratings » – dans les directives d'investissement des fonds de placement afin de réorienter les investissements vers les entreprises qui ont un impact positif sur le climat ou qui gèrent leurs enjeux climatiques en adéquation avec l'objectif mondial d'un réchauffement limité à 1.5 °C.

À ce titre, Ethos pourra prochainement calculer la trajectoire de température de ses fonds de placement, pour s'assurer qu'elle soit, selon toute vraisemblance, inférieure à 2 °C d'ici à 2030. Autrement dit, faire en sorte que les entreprises incluses dans les fonds de placement Ethos disposent d'une stratégie et de mesures climatiques qui permettent d'aligner leurs activités sur une trajectoire menant à un réchauffement climatique mondial bien inférieur à 2 °C et aussi proche que possible de 1.5 °C d'ici 2100. Cet objectif d'alignement diffère de l'objectif d'intensité car il tient compte de la dynamique de progrès des entreprises et met aussi l'accent sur leurs émissions futures.

Ethos va se fixer de nouveaux objectifs climatiques pour le prochain cycle de son plan climatique.

PROPORTION DE SOCIÉTÉS AVEC OBJECTIFS SBTi AU SEIN DES FONDS DE PLACEMENT ETHOS

FONDS	2022	2023	2024	OBJECTIF 2025
Ethos - Equities Sustainable World ex CH	46 %	53 %	63 %	50 %
Ethos - Equities CH indexed Corporate Governance	46 %	41 %	50 %	50 %
Ethos II - Ethos Swiss Sustainable Equities	48 %	37 %	50 %	50 %
Vontobel Fund (CH) - Ethos Equities Swiss Mid & Small	22 %	44 %	47 %	33 %
Clartan - Ethos ESG Europe Small & Mid Cap	42 %	49 %	68 %	50 %
BCV FUND (LUX) - Ethos Climate ESG Ambition ⁽¹⁾	NR ⁽¹⁾	NR ⁽¹⁾	59 % ⁽¹⁾	NR ⁽¹⁾

(1) Le fonds BCV FUND (LUX) - Ethos Climate ESG Ambition a été lancé durant l'année 2024 et n'a pas encore d'objectif SBTi. Les données sont uniquement à titre informatif.

ÉMISSIONS DE GES LIÉES AUX FONDS EN ACTIONS

DONNÉES	BASELINE 2019	2022	2023	2024	OBJECTIF 2025
Émissions domaine 1 des entreprises financées ⁽¹⁾	9'023	18'633	17'010	indisponible ⁽⁵⁾	
Émissions domaine 2 des entreprises financées ⁽¹⁾	5'874	10'576	11'240	indisponible ⁽⁵⁾	
Émissions domaine 3 amont des entreprises financées ⁽¹⁾	83'856	113'262	111'628	indisponible ⁽⁵⁾	
Total des émissions des domaines 1, 2 et 3 amont des entreprises financées ⁽¹⁾	98'753	142'471	139'878	indisponible ⁽⁵⁾	
Émissions domaine 3 aval des entreprises financées ⁽¹⁾	235'189	344'926	400'900	indisponible ⁽⁵⁾	
Total des émissions financées ⁽¹⁾	333'943	487'397	540'778	indisponible ⁽⁵⁾	
Total des actifs des fonds en actions ⁽²⁾	1'038'460'200	1'478'931'994	1'643'110'144	1'634'077'769	
Empreinte carbone des fonds Ethos domaines 1, 2 et 3 amont ⁽³⁾	95.0	96.3	85.1	indisponible ⁽⁵⁾	62
Empreinte carbone des fonds Ethos domaines 1, 2 et 3 amont et aval ⁽⁴⁾	321.6	329.6	329.1	indisponible ⁽⁵⁾	209

(1) en tonnes de CO₂e

(2) en francs suisses

(3) en tonnes de CO₂e par million de francs investi (en prenant en compte les domaines 1, 2 et 3 amont uniquement des sociétés financées)

(4) en tonnes de CO₂e par million de francs investi (en prenant en compte les domaines 1, 2 et 3 amont et aval des sociétés financées)

(5) les émissions de CO₂e en 2024 ne sont actuellement pas disponibles

6.3.2 INFORMATIONS SUR LES CALCULS ET DONNÉES

CALCUL DE L'EMPREINTE CO₂ D'ETHOS SERVICES

Ethos Services calcule les émissions de GES liées à ses propres activités à l'aide de l'outil MyClimate et les émissions liées à ses activités d'investissement à l'aide des dernières données fournies par S&P Trucost (voir tableau ci-dessous).

Actuellement, il existe plusieurs façons de mesurer les émissions de GES liées aux investissements. Selon le GHG Protocol, les émissions du domaine 3 liées aux investissements (catégorie 15) doivent prendre en compte uniquement les émissions des domaines 1 et 2 des entreprises financées. L'idée de base étant d'éviter un double comptage. Cependant, le groupe d'experts de l'Union européenne (EU TEG) estime qu'il est essentiel pour les investisseurs d'également tenir compte des émissions matérielles du domaine 3.

Par souci d'exemplarité et de transparence, Ethos Services a décidé de montrer le bilan complet des émissions de GES des entreprises détenues dans les fonds de placement Ethos en actions (domaines 1, 2 et 3 amont et aval).

Pour déterminer la part attribuable des émissions de GES des entreprises en portefeuille, Ethos Services a utilisé la méthodologie de mesure préconisée par le EU TEG. Il s'agit de diviser le montant investi (numérateur) par la valeur de l'entreprise représentée par la « Entreprise Value Including Cash » (EVIC) (dénominateur) et de multiplier le tout par les émissions de GES de l'entreprise. Les résultats sont ensuite additionnés pour obtenir le montant total des émissions de GES financées.

DATES DES DONNÉES UTILISÉES POUR CALCULER L'EMPREINTE CARBONE DES FONDS ACTIONS

DONNÉES	BASELINE 2019 ⁽¹⁾	2022	2023	2024
Émissions domaine 1 des entreprises financées	2019	2022	2023	indisponible
Émissions domaine 2 des entreprises financées	2019	2022	2023	indisponible
Émissions domaine 3 (amont) des entreprises financées	2019	2022	2023	indisponible
Émissions domaine 3 (aval) des entreprises financées	2019	2022	2022	indisponible
Total des émissions financées	2019	2022	2022/2023	indisponible
Enterprise Value Including Cash (EVIC)	31.12.2019	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
Actifs des fonds	31.12.2019	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024

(1) les données 2019 sont basées sur les anciennes données Trucost, avant réajustement



ÉTATS FINANCIERS
2024

7. Comptes d’Ethos Services SA

7.1 COMPTES D’ETHOS SERVICES SA

En 2024, le chiffre d’affaires d’Ethos Services SA a augmenté de 9.8% pour atteindre 10'723'753 francs. Cette augmentation est due à la performance positive des fonds d’investissement d’Ethos et à la croissance importante des contrats de mandats de conseil, ainsi que du nombre de membres des deux Ethos Engagement Pools. Les charges d’exploitation ont, quant à elles, augmenté de 7.0% à 9'649'119 francs conformément au plan de croissance du personnel, ainsi qu’au plan d’acquisition de données ESG.

Ethos Services SA a dégagé un bénéfice après impôt de 1'038'094 francs (758'658 francs en 2023). Le bénéfice net 2024 représente un rendement de 13.1% sur les fonds propres moyens 2024.

L’origine et l’évolution des revenus se présentent comme suit :

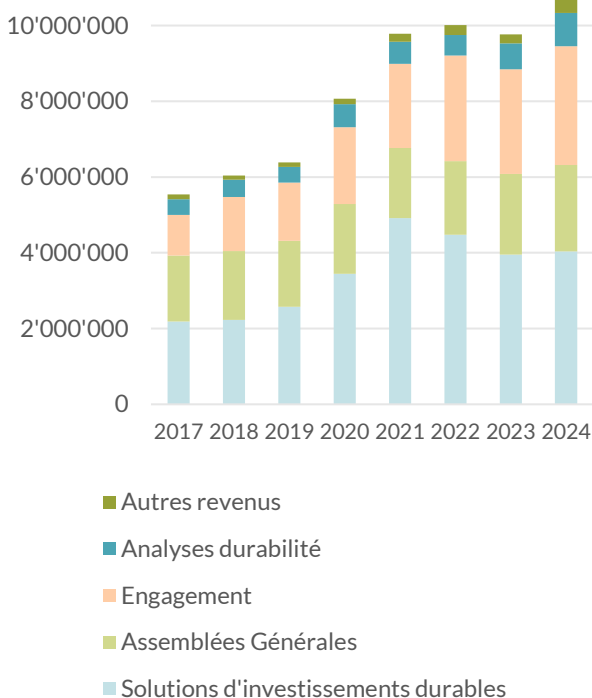


TABLEAU 1 : DÉCOMPOSITION DES CHARGES D’EXPLOITATION AVANT IMPÔTS

CHARGES	2024	2023
Charges de personnel	67.2 %	64.6 %
Instances	2.0 %	1.9 %
Consultants	10.6 %	12.3 %
Frais administratifs	19.2 %	20.4 %
Amortissements	1.0 %	0.7 %

Au 31.12.2024, le total du bilan d’Ethos Services SA se monte à 10'176'725 francs (2023: 9'304'081 francs), dont 81 % sous forme de fonds propres. Les fonds propres s’élèvent au 31.12.2024 à 8'208'075 francs, soit une hausse de 7.0% par rapport au 31.12.2023.

En tenant compte du report des exercices précédents, le résultat à disposition au 31.12.2024 s’élève à 2'322'075 francs.

Le conseil d’administration proposera à l’assemblée générale ordinaire d’Ethos Services SA du 17.06.2025 le versement d’un dividende de 475 francs par action, soit un total de 677'350 francs, représentant un taux de distribution constant de 66% du bénéfice net 2024 d’Ethos Services SA. Le dividende sera versé par prélèvement sur le résultat à disposition.

TABLEAU 2 : PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

RÉPARTITION DU RÉSULTAT		
Résultat de l'exercice 2024	CHF	1'038'094
Report de l'exercice précédent	CHF	1'283'981
Résultat à disposition	CHF	2'322'075
Affectation réserve légale	CHF	0
Distribution ordinaire proposée	CHF	677'350
Report sur nouvel exercice	CHF	1'644'725

TABLEAU 3 : VALEUR ÉCONOMIQUE DIRECTE GÉNÉRÉE ET DISTRIBUÉE

VALEUR ÉCONOMIQUE		2024	2023
Valeur économique directe générée (produits d'exploitation et produits hors exploitation)	CHF	10'784'906	9'781'753
Distribution de la valeur économique générée	CHF	10'433'356	9'546'377
• dont charges de personnel, honoraires et frais des instances	CHF	6'674'565	6'000'910
• dont consultants et frais administratifs	CHF	2'876'820	2'952'828
• dont charges hors exploitation	CHF	11'638	2'151
• dont impôts	CHF	192'983	91'388
• dont dividendes aux actionnaires	CHF	677'350*	499'100

* dividende proposé à l'assemblée générale du 17 juin 2025

7.2 COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2024

EN CHF	NOTES	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Commissions de conseil de gestion		4'035'527	3'949'663
Honoraires mandats de conseil		6'553'165	5'758'939
Autres revenus opérationnels		135'061	62'199
Total des produits d'exploitation		10'723'753	9'770'800
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	9	(6'485'625)	(5'827'077)
Honoraires et frais du conseil d'administration		(188'940)	(173'833)
Consultants		(1'023'946)	(1'112'339)
Frais administratifs	6	(1'852'874)	(1'840'489)
Amortissements	4	(97'734)	(65'946)
Total des charges d'exploitation		(9'649'119)	(9'019'685)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1'074'633	751'116
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS			
Dotation à la provision sur immobilisations financières	7	106'928	90'129
Charges financières		(1'417)	(2'151)
Produits financiers		36'438	10'943
Total des charges et produits financiers, net		141'949	98'920
CHARGES ET PRODUITS HORS PÉRIODE			
Charges hors période	11	(10'221)	0
Produits hors période	11	24'716	10
Total des charges et produits hors période		14'495	10
Résultat avant impôts		1'231'077	850'046
Impôts de l'exercice		(192'983)	(91'388)
Résultat de l'exercice		1'038'094	758'658
Report de l'exercice précédent		1'283'981	1'024'423
RÉSULTAT AU BILAN		2'322'075	1'783'081

7.3 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

EN CHF	NOTES	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
Liquidités	1	4'834'895	4'396'451
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2	1'516'977	1'286'155
Actifs de régularisation	3	328'327	357'833
Actif circulant		6'680'199	6'040'439
Immobilisations financières, net	7	2'897'491	2'788'263
Immobilisations corporelles, net	4	599'034	475'378
Immobilisations incorporelles, net	4	1	1
Actif immobilisé		3'496'526	3'263'642
TOTAL DE L'ACTIF		10'176'725	9'304'081
PASSIF			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		383'397	441'425
Compte courant Fondation Ethos	5	423'548	28'552
Autres créanciers		6'792	8'767
Passifs de régularisation	3	378'341	467'982
Capitaux étrangers à court terme		1'192'078	946'726
Contribution reçue d'avance	10	175'068	88'275
Réserve de cotisations patronales LPP	9	601'504	600'000
Capitaux étrangers à long terme		776'572	688'275
Capital-actions		1'436'000	1'436'000
Propres parts du capital	8	(50'000)	(50'000)
Réserve légale issue du bénéfice		4'500'000	4'500'000
Résultat reporté des exercices précédents		1'283'981	1'024'423
Résultat de l'exercice		1'038'094	758'658
Capitaux propres		8'208'075	7'669'081
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		10'176'725	9'304'081

7.4 FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2024

EN CHF	2024	2023
Résultat de l'exercice	1'038'094	758'658
VARIATIONS SANS INCIDENCE SUR LES LIQUIDITÉS		
Dotation à la provision sur titre	(106'928)	(90'129)
Amortissements	97'734	65'946
VARIATION DE L'ACTIF CIRCULANT NET		
Variation des débiteurs	(230'821)	115'378
Variation des actifs de régularisation	29'506	103'164
Variation des créanciers	(58'028)	85'403
Variation du compte courant Fondation Ethos	394'996	(83'000)
Variation des autres créanciers	(1'975)	(2'921)
Variation des passifs de régularisation	(89'641)	(88'150)
Variation des dettes à long terme	88'297	(12'840)
Flux de fonds provenant de l'activité opérationnelle	1'161'235	851'509
Variation des immobilisations financières	(796)	(121'123)
Variation de la réserve de cotisations patronales LPP	(1'504)	0
Investissement fonds Ethos – Sustainable Balanced 33	0	(6'682)
Acquisitions/cessions immobilisations corporelles et incorporelles	(221'390)	(163'525)
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	(223'690)	(291'330)
Distribution du dividende	(499'100)	(1'169'320)
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	(499'100)	(1'169'320)
Liquidités et dépôts en banque en début d'exercice	4'396'451	5'005'591
Liquidités et dépôts en banque en fin d'exercice	4'834'895	4'396'451
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	438'445	(609'141)

7.5 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTES GÉNÉRALES	
A.	Les états financiers sont établis selon le droit comptable suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.
B.	Le siège de la société se situe à Lancy. La société a également un bureau à Zurich.
C.	La société atteste que la moyenne annuelle des emplois à plein temps est supérieure à 10 et inférieure à 50 en 2024 et 2023.
D.	Crédit-bail Engagement pour le bail à loyer à Lancy qui arrivera à échéance le 30.04.2030 : 1'212'095 francs, soit 5 ans et 4 mois (1'550'848 francs en 2023, soit 6 ans et 4 mois). En 2023, un nouveau contrat de bail à loyer à Lancy (8ème étage) a été conclu, qui arrivera à échéance le 30.09.2028 : 768'600 francs, soit 3 ans et 9 mois (973'560 francs en 2023, soit 4 ans et 9 mois). Les contrats peuvent être résiliés de manière anticipée sans préavis. La condition de la libération de l'engagement consiste en la présentation d'un locataire solvable qui reprendrait le bail aux mêmes conditions. Engagement pour le bail à loyer à Zurich qui arrivera à échéance le 30.06.2027 : 309'990 francs, soit 2 ans et 6 mois (433'986 francs en 2023, soit 3 ans et 6 mois).
E.	Dettes en faveur d'institution de prévoyance 2024 : 73'414 francs (2023 : 67'239 francs).
F.	La variation des liquidités indiquée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les liquidités et les dépôts en banque.
G.	Aucun événement postérieur à la clôture n'a eu lieu.
NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET FLUX DE TRÉSORERIE	
1.	Les liquidités et les dépôts en banque sont évalués à leur valeur nominale. Les liquidités libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de l'Administration fédérale des contributions au 31.12.
2.	Les débiteurs sont comptabilisés à leur valeur nominale. Aucun doute n'est comptabilisé, car aucune créance douteuse n'a été détectée.
3.	Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et produits. Ils regroupent les éléments principaux suivants : Actifs de régularisation (les charges payées d'avance et les produits à recevoir) : <ul style="list-style-type: none"> • loyers payés en avance • licences d'utilisation de données pour l'année 2025 • assurances pour l'année 2025 Passifs de régularisation (les charges à payer et les produits reçus d'avance) : <ul style="list-style-type: none"> • variations pour provisions d'impôts 2023 • variation pour provision d'impôts 2024 • honoraires de comptabilité et de révision pour l'année 2024 • frais d'aménagement des locaux de Genève relatifs à l'année 2024 • versement des salaires variables et participations au bénéfice pour l'année 2024

	<p>Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées à leur valeur nette d'amortissement au bilan.</p> <p>Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode indirecte linéaire. Les immobilisations sont amorties dès l'utilisation effective du bien.</p> <p>Les taux d'amortissement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • matériel informatique : 25 % • mobilier de bureau : 20 % - 25 % • aménagement des bureaux : 10 % 																					
4.	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immobilisations corporelles brutes</td> <td>1'655'442</td> <td>1'414'095</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'amortissements</td> <td>(1'056'408)</td> <td>(938'717)</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles, net</td> <td>599'034</td> <td>475'378</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations incorporelles brutes</td> <td>467'711</td> <td>467'711</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'amortissements</td> <td>(467'710)</td> <td>(467'710)</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations incorporelles, net</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2023	Immobilisations corporelles brutes	1'655'442	1'414'095	Fonds d'amortissements	(1'056'408)	(938'717)	Immobilisations corporelles, net	599'034	475'378	Immobilisations incorporelles brutes	467'711	467'711	Fonds d'amortissements	(467'710)	(467'710)	Immobilisations incorporelles, net	1	1
	2024	2023																				
Immobilisations corporelles brutes	1'655'442	1'414'095																				
Fonds d'amortissements	(1'056'408)	(938'717)																				
Immobilisations corporelles, net	599'034	475'378																				
Immobilisations incorporelles brutes	467'711	467'711																				
Fonds d'amortissements	(467'710)	(467'710)																				
Immobilisations incorporelles, net	1	1																				
5.	Le compte courant Ethos fondation correspond à des dettes résultant de prestations de services et n'est pas rémunéré. Au 31 décembre 2024, ce compte est créancier (31 décembre 2023 : idem).																					
6.	Les frais administratifs contiennent notamment le droit d'utilisation du nom Ethos pour un montant total de 423'548 francs en 2024 (339'801 francs en 2023).																					
7.	<p>Les immobilisations financières incluent un investissement de 2'029'278 francs dans le fonds Ethos Sustainable Balanced 33 (2'029'278 francs en 2023) et des garanties loyers pour 312'764 francs (311'968 francs en 2023) et une réserve pour cotisations patronales de prévoyance pour 601'504 francs (600'000 francs en 2023).</p> <p>Les titres sont comptabilisés au plus bas entre le cours d'acquisition et la valeur de marché ; une partie de la provision constituée en 2022 en lien avec la valeur du marché inférieure au cours d'acquisition a été dissoute (106'928 francs ont été dissout en 2024 et 90'129 francs en 2023). La valeur de marché est de 1'983'223 francs (1'876'295 francs en 2023).</p>																					
8.	Actions propres détenues par Ethos Services SA (10 actions en 2024 et en 2023).																					
9.	Aucun versement n'a été fait auprès de la CIEPP Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle à titre de réserve de cotisations patronales en 2024 (0 francs en 2023).																					
10.	<p>La société a perçu en 2020 et 2024 des contributions à l'aménagement de ses locaux sis à Lancy, qui sont dissoutes sur la durée de l'actif correspondant.</p> <p>Cette contribution était précédemment présentée dans les passifs de régularisation. Les balances correspondantes de l'exercice précédent ont été reclassées dans le bilan afin de satisfaire à la présentation de l'exercice précédent.</p>																					

11.	Les charges et produits hors période sont composées des éléments suivants :		
		2024	2023
	Intérêts fonds CIEPP	(1'504)	0
	Ajustements hors période	(8'717)	0
	Charges hors période	(10'221)	0
	Redistribution taxe CO ₂	2'915	0
	Charges sociales hors période	21'209	0
	Divers	592	10
	Produits hors période	24'716	10

7.6 PROPOSITION POUR L'UTILISATION DU RÉSULTAT

EN CHF	PROPOSITION 2024	2023
Résultat de l'exercice	1'038'094	758'658
Report de l'exercice précédent	1'283'981	1'024'423
Résultat à disposition	2'322'075	1'783'081
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	0	0
Distribution de dividende prélevée sur le résultat	677'350	499'100
Report du solde sur le nouvel exercice	1'644'725	1'283'981
Résultat au bilan	2'322'075	1'783'081

7.7 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LES ÉTATS FINANCIERS



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de ETHOS SERVICES SA, Grand-Lancy

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la ETHOS SERVICES SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 60 à 65) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre Point

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 25 avril 2024, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 20 mars 2025

BDO SA

Nigel Le Masurier
Expert-Réviseur agréé

Zoé Imhof
Expert-Réviseur agréé
Réviseur responsable





STANDARD REPORTING

8. GRI Index Table

Ethos a élaboré le présent rapport en référence aux normes GRI. Ce rapport couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Aucune norme sectorielle spécifique n'a été appliquée. Pour les informations générales et les thèmes pertinents, les version les plus récentes des normes GRI ont systématiquement été prises en compte.

8.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES 2021

NORMES GRI ET ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS		PAGE / INFORMATION
GRI 1 : FONDATION 2021		
1. L'ORGANISATION ET SES PRATIQUES DE REPORTING		
GRI 2-1	Détails sur l'organisation	2.1 Buts, page 29 2.2 Structure, page 29 2.8 Politique d'information, page 40
GRI 2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	2.7 Organe de révision, page 40
GRI 2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	2.7 Organe de révision, page 40 2 ^{ème} page de couverture
GRI 2-4	Reformulations d'informations	6.3.1 Commentaires sur les indicateurs CO ₂ 2024, page 53 6.3.2 Informations sur les calculs et données, page 56
GRI 2-5	Assurance externe	1.3 Enjeux matériels, page 22 Rapport de l'organe de révision, page 74
2. ACTIVITÉS ET TRAVAILLEURS		
GRI 2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Aperçu de prestations et des actions en 2024, page 10 1. Fondements de notre approche durable, page 20
GRI 2-7*	Employés	3.1.1. Personnel, page 41
GRI 2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	3.1.1. Personnel, page 41

3. GOUVERNANCE		
GRI 2-9	Structure et composition de la gouvernance	2.3 Conseil d'administration, page 32
GRI 2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.3 Conseil d'administration, page 32
GRI 2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.3 Conseil d'administration, page 32
GRI 2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	2.3 Conseil d'administration, page 32
GRI 2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	2.3 Conseil d'administration, page 32
GRI 2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Interview avec la présidente et le directeur, page 6
GRI 2-15	Conflits d'intérêts	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 39
GRI 2-16	Communication des préoccupations majeures	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 39
GRI 2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.3 Conseil d'administration, page 32
GRI 2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.3 Conseil d'administration, page 32
GRI 2-19	Politiques de rémunération	2.5 Rapport de rémunération, page 37
GRI 2-20	Processus de détermination de la rémunération	2.5 Rapport de rémunération, page 37
GRI 2-21*	Ratio de rémunération totale annuelle	2.5 Rapport de rémunération, page 37
4. STRATÉGIE, POLITIQUES ET PRATIQUES		
GRI 2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Interview avec la présidente et le directeur, page 6
GRI 2-23	Engagements politiques	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 39
GRI 2-24	Intégration des engagements politiques	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 39
GRI 2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 39
GRI 2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 39
GRI 2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 39
GRI 2-28	Adhésions à des associations	2.2.1.3 Partenariats et adhésions à des groupes et associations, page 29
5. ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES		
GRI 2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	1.2 Dialogue et engagement avec les parties prenantes, page 21
GRI 2-30	Négociations collectives	3.1.1 Personnel, page 41

*Ces indicateurs ont fait l'objet d'une audit ISAE3000 par un auditeur externe mandaté.

8.2 THÈMES PERTINENTS

NORMES GRI ET ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS (EI)		PAGE / INFORMATION
GRI 3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	1.2 Dialogue et engagement avec les parties prenantes, page 21 1.3 Enjeux matériels, page 22
GRI 3-2	Liste des thèmes pertinents	1.3 Enjeux matériels, page 22
GRI 201-1*	Valeur économique directe générée et distribuée	7. Comptes d'Ethos Services SA, page 58
GRI 205-2*	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 39
GRI 205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 39
GRI 206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 39
GRI 207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	2.4.2 Fonctionnement, page 37
GRI 302-1*	Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.1.1 Énergie, page 47
GRI 302-2*	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	5.1.1 Énergie, page 47
GRI 302-3	Intensité énergétique	5.1.1 Énergie, page 47
GRI 302-4	Réduction de la consommation énergétique	5.1.1 Énergie, page 47
GRI 302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	5.1.1 Énergie, page 47
GRI 303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	5.1.3 Consommation d'eau, page 47
GRI 303-5	Consommation d'eau	5.1.3 Consommation d'eau, page 47
GRI 304-2	Gestion des impacts sur la biodiversité	5.2.1 Critères d'exclusion, page 48 5.2.2 Dialogue actionnarial, page 48
GRI 305-1*	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	6. Responsabilité climatique, page 50
GRI 305-2*	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	6. Responsabilité climatique, page 50
GRI 305-3*	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	6. Responsabilité climatique, page 50
GRI 305-4*	Intensité des émissions de GES	6. Responsabilité climatique, page 50
GRI 305-5	Réduction des émissions de GES	6. Responsabilité climatique, page 50

GRI 306-3*	Déchets générés	4. Responsabilité numérique, page 45 5.1.2 Déchets, page 47 5.2.1 Critères d'exclusion, page 48 5.2.2 Dialogue actionnarial, page 48
GRI-401-1*	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.1.1. Personnel, page 41
GRI-401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	3.1.1. Personnel, page 41
GRI-401-3	Congé parental	3.1.1. Personnel, page 41
GRI-403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	3.1.4 Santé et bien-être au travail, page 42
GRI-404-1*	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé et employée	3.1.2 Formations, page 41
GRI-405-1*	Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.1.3 Diversité et égalité salariale, page 42
GRI-405-2*	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	3.1.3 Diversité et égalité salariale, page 42
GRI -406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	2.6.4 Lutte contre la discrimination, page 40
GRI-408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	3.1.5 Prestataire et fournisseurs, page 42 3.2.1 Critères d'exclusion, page 43 3.2.2 Dialogue actionnarial, page 43
GRI-409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	3.1.5 Prestataire et fournisseurs, page 42 3.2.1 Critères d'exclusion, page 43 3.2.2 Dialogue actionnarial, page 43
GRI-418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	4. Responsabilité numérique, page 45 4.1 Opérations d'Ethos, page 45

* ces indicateurs ont fait l'objet d'une audit ISAE3000 par un auditeur externe mandaté

8.3 DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

DROITS HUMAINS

Principe 1

Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2

Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3

Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4

Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5

Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6

Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

Principe 7

Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8

Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9

Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10

Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

8.4 CORRESPONDANCES DES ENJEUX MATÉRIELS D'ETHOS AVEC DES STANDARD DE REPORTING EXTRA-FINANCIER

ENJEUX MATÉRIEL	ÉQUIVALENCE GRI	PRINCIPES DU UNGC	ART 964A FF. OR
CHANGEMENT CLIMATIQUE	GRI 302 Énergie		
ÉMISSIONS CARBONES	GRI 303 Eau et effluents		
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	GRI 304 Biodiversité	Principes 7, 8, 9	Environnement
DÉFORESTATION	GRI 305 Émissions		
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	GRI 306 Déchets		
ATTIRER, RETENIR ET DÉVELOPPER UNE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE	GRI 401 Emploi		
BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	GRI 403 Santé et sécurité au travail		Social
	GRI 404 Formation et éducation		
DIVERSITÉ ET INCLUSION	GRI 405 Diversité et égalité des chances	Principe 1, 6	Social
	GRI 406 Lutte contre la discrimination		Gouvernance d'entreprise
RESPECT DES DROITS HUMAINS	GRI 408 Travail des enfants	Principes 1, 2, 3, 4, 5	Social
	GRI 409 Travail forcé ou obligatoire		Respect des droits humains
BUSINESS MODEL ET OPÉRATIONS DURABLES ET RESPONSABLES	GRI 2-6	Principe 1, 2, 7, 8, 9	Gouvernance d'entreprise
RESPECT DES PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE			
ÉTHIQUE DES AFFAIRES	GRI 205 - Lutte contre la corruption	Principe 2, 10	Gouvernance d'entreprise
INTÉGRITÉ, TRANSPARENCE ET RÉPUTATION	GRI 206 - Comportement anticoncurrentiel		
	GRI 207 - Fiscalité		
PARTENARIATS ET FOURNISSEURS			Gouvernance d'entreprise
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	GRI 2-29		Gouvernance d'entreprise
PROTECTION DES DONNÉES ET CYBERSÉCURITÉ	GRI 418 Confidentialité des données des client		Social

8.5 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LA PARTIE DURABILITÉ



Rapport d'audit indépendant avec assurance limitée sur certains indicateurs non-financiers du rapport intégré 2024 au Conseil d'administration d'Ethos Services SA, Grand-Lancy

Nous avons été mandatés par le Conseil d'administration d'Ethos Services SA (« Ethos ») pour fournir une assurance limitée sur certains indicateurs non-financiers du rapport intégré 2024. Notre mission d'assurance se limite sur les indicateurs présentés en annexe.

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Ethos est responsable de la préparation et de la présentation de son rapport intégré. Cette responsabilité inclut la présentation du modèle d'affaires et des activités, l'identification des principaux enjeux non financiers, la définition des objectifs, la mise en place de mesures internes et le calcul des indicateurs sur lesquels repose l'information rapportée. Ces indicateurs ont été préparés en référence aux normes GRI (Global Reporting Initiative), et l'indicateur hors-GRI a été préparé conformément aux procédures et méthodologies d'Ethos. Ces indicateurs sont listés en annexe.

Notre responsabilité

Notre objectif est d'effectuer une mission d'assurance limitée afin d'exprimer une conclusion basée sur les travaux effectués. Nous avons réalisé notre mission d'assurance conformément aux standards ISAE 3000 (Revisé) - Norme internationale relative aux missions d'assurance autres que les audits ou examens d'informations financières historiques – émise par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*.

Cette norme requiert que nous examinions les processus et systèmes utilisés pour calculer les indicateurs sur lesquels nous fournissons une assurance limitée. Cette norme exige également que nous nous conformions aux exigences d'indépendance et d'éthique, et que nous planifions et effectuions notre mission d'assurance pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder notre conclusion d'assurance limitée. Toutefois, cela n'inclut pas de tests détaillés des données sources des systèmes IT ou d'efficacité opérationnelle des processus et des contrôles internes. L'assurance obtenue est donc limitée et nettement moins étendue qu'une mission d'assurance raisonnable.

Notre rapport sert uniquement à répondre aux objectifs exposés ci-dessus et à vous informer. Il ne saurait être utilisé dans aucun autre but ni par d'autres parties. Il concerne uniquement les travaux réalisés tels que décrits ci-dessus et ne couvre aucune autre information extra-financière d'Ethos dans son ensemble.

Déclaration d'indépendance et de compétence

Dans le cadre de notre mission, nous avons respecté les exigences applicables du Code de Déontologie pour les Experts-Comptables émis par le Conseil des Normes Internationales d'Ethique pour les Comptables. Ces exigences nous interdisent notamment de prendre des positions financières, commerciales, de gouvernance et de propriété qui pourraient affecter, ou être perçues comme affectant, notre indépendance et impartialité, ainsi que de toute implication dans la revue du rapport intégré. Nous avons confirmé à Ethos que nous avons maintenu notre indépendance et objectivité tout au long de notre mission, en particulier en veillant à ce qu'aucun événement ou service interdit ne puisse compromettre notre indépendance et objectivité.



Par ailleurs, nous appliquons la Norme Internationale de Gestion de la Qualité (ISQM) 1 qui nous demande de concevoir, mettre en œuvre et exploiter un système de gestion de la qualité incluant des politiques et procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles ainsi que des exigences légales et réglementaires applicables.

Résumé des travaux effectués

Nos procédures d'assurance limitée incluent :

- La compréhension du modèle d'affaires et des activités d'Ethos.
- Les entretiens avec la Direction et des personnes ayant la responsabilité opérationnelle de la performance en matière de durabilité pour apprécier le processus d'identification des enjeux prioritaires, la détermination des objectifs et l'établissement des mesures internes.
- Évaluation des pratiques opérationnelles, examiner les processus de collecte et de validation des données pertinentes et analyse des fichiers de calculs liés aux indicateurs ESG.
- Les testings sur les indicateurs chiffrés, sélectionnés en utilisant des techniques d'échantillonnage, afin de vérifier l'application correcte (i) des procédures définies par Ethos ou (ii) des parties du contenu du Standard GRI pour certaines informations, dans l'optique de concilier ces données avec les documents justificatifs : voir annexe.
- La mise en œuvre des procédures analytiques pour vérifier la compilation correcte des données revues et la cohérence de tout changement dans ces données.

Nous n'avons effectué aucun travail sur des données autres que celles décrites dans le paragraphe ci-dessus et en annexe. Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer une base pour nos conclusions en matière d'assurance.

Limites inhérentes

Le processus qu'une organisation adopte pour définir, collecter et rapporter des données sur sa performance non financière n'est pas soumis aux processus formels du reporting financier. Par conséquent, ces données peuvent être sujettes à des variations dans les définitions, les méthodes de collecte et de reporting, en l'absence d'une norme cohérente et universellement acceptée. Cela peut entraîner des différences dans la comparabilité des informations entre les organisations et d'une année à l'autre au sein d'une même organisation, à mesure que les méthodologies évoluent.

Pour structurer ce processus, Ethos prépare son rapport intégré en s'appuyant sur ses procédures internes, ainsi que sur des indicateurs sélectionnés du GRI, ou certaines parties de leur contenu.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons effectuées, nous n'avons relevé aucun élément nous permettant de conclure que les indicateurs non-financiers sélectionnés, tels que présentés en annexe de ce rapport, n'auraient pas été préparés et divulgués, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures internes d'Ethos ou en référence au GRI (Global Reporting Initiative).

Genève, le 10 avril 2025

Forvis Mazars SA



Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Oscar Lampe
Assistant Manager

Annexes

- Liste des indicateurs revus du rapport intégré d'Ethos



Annexe : Liste des indicateurs revus du rapport intégré d'Ethos

Norme GRI	Indicateur
GRI 2-7	Employés (a) Nombre total d'employés, en nombre et en équivalent temps pleins (ETP), et répartition de ce total par sexe
GRI 2-21	Ratio de rémunération totale annuelle (a) Ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux payée)
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (a) La valeur économique directe générée et distribuée (VEGD) calculée par la méthode de la comptabilité d'exercice
GRI 205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption (a) Le nombre total et le pourcentage de membres de l'organe de gouvernance auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées (b) Le nombre total et le pourcentage d'employés auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées
GRI 302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation (a) La consommation de carburant totale au sein de l'organisation provenant de sources non renouvelables (c) En joules, watts-heures ou leurs multiples, le total de i. la consommation d'électricité, ii. la consommation de chauffage, iii. la consommation de refroidissement (e) La consommation énergétique totale au sein de l'organisation, en joules ou ses multiples.
GRI 302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation (a) La consommation énergétique totale en dehors de l'organisation, en joules ou multiples
GRI 305-1	Emissions directes de GES (champ d'application 1) (a) Les émissions directes de GES (Champ d'application 1) brutes en tonnes métriques d'équivalent CO2.
GRI 305-2	Emissions directes de GES (champ d'application 2) (a) Les émissions indirectes de GES (Champ d'application 2) brutes des émissions en tonnes métriques d'équivalent CO2
GRI 305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) (a) Les autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3) brutes en tonnes métriques d'équivalent CO2.
GRI 305-4	Intensité des émissions de GES (a) Le ratio d'intensité des émissions de GES de l'organisation (Empreinte carbone des fonds Ethos domaines 1, 2 et 3 amont et aval)
GRI 306-3	Déchets générés (a) Poids total des déchets générés, en tonnes métriques, et ventilation de ce total par la composition des déchets
GRI 401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel (a) le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting (b) le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting
GRI 404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé (a) Le nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période de reporting, par i. sexe
GRI 405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés (a) Le pourcentage d'individus présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes : i. genre ; ii. groupe d'âge (b) le pourcentage d'employés de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes : i. genre ; ii. groupe d'âge
GRI 405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes (a) Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes
Autres Indicateurs	
Campagnes menées en 2024 par l'EEP Nombre de campagnes	

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch

www.ethosfund.ch

T +41 58 201 89 89